

TRAVAUX

FACULTE LIBRE

DES

SCIENCES DE LA COMMUNICATION

ISERP

ITAIM

COMMUNIQUE

VERS UNE LIECHTENSTEINISATION DU LIBAN...

Au cours d'une Grande Conférence - Débat, placée sous l'égide de S.A.S. Albert de Monaco à l'Institut Supérieur d'Etudes de Relations Publiques avec une présence massive de personnalités Françaises et Libanaises, suivie d'une Conférence de Presse à laquelle a été associée la presse internationale (presse écrite et audiovisuelle), Maître Elie HATEM a dévoilé un projet politique concernant son pays, le Liban.

Dans la première partie de son intervention, l'orateur a exposé la situation qui prévaut à l'heure au Liban, pays demeuré sous occupation. Il a également critiqué les institutions actuelles de l'Etat libanais et a lancé un appel à la solidarité internationale et à l'opinion publique pour soutenir le peuple libanais, victime d'une guerre qui dure depuis une vingtaine d'années; guerre qui a affaibli son économie et tout son système culturel et social.

A la suite d'une démonstration sur l'étendue juridique des institutions du pays, il a lancé l'esquisse d'un projet politique qu'il avait commencé à concevoir avec une équipe autour de lui depuis sept ans. D'après lui, ce projet devrait faire l'objet d'une longue discussion et d'un long débat, affronté aux autres projets politiques sur le Liban, avec toutes les autres formations politiques Libanaises dans le but d'arriver à une nouvelle formule qui garantira la relève et "la survie du Liban ad vitam aeternam".

Le projet politique ainsi présenté, dans ses grandes lignes, consiste en l'instauration d'une Principauté au Liban à l'instar de celle de Monaco ou du Liechtenstein, avec un Prince à la tête de l'Etat.

Le Prince est donc Chef d'Etat, au-dessus de toute mêlée politique et/ou communautaire. Il représente l'Etat Libanais dans les Relations Internationales et constitue le recours symbolique des institutions, étant lui-même le symbole de la Nation, Chef des Armées et Commandant des Arts. Le Prince est dépourvu de tout pouvoir discrétionnaire; le principal de ses prérogatives est d'ordre nominatif.

Le gouvernement et le Prince sont assistés par des organes parallèles qui sont au nombre de quatre:

- Le Conseil Economique et Financier
- Le Conseil Social
- Le Conseil Culturel et Artistique
- Le Conseil Juridique

Ces conseils sont constitués de spécialistes dans les domaines sus-mentionnés. Ils assistent le gouvernement et disposent d'un pouvoir de décision.

"...Je n'ai pas voulu en parlant de Liechtensteinisation du Liban m'inspirer de la neutralité du Liechtenstein ni de ses relations avec les pays limitrophes. C'est uniquement le système institutionnel, dans son ensemble et sous ses aspects culturels, du Liechtenstein ou de Monaco qui inspire ce projet. Nous nous efforçons de recourir aux spécificités historiques, sociologiques, géopolitiques et culturelles LIBANAISES pour définir ce projet... Le Liban ne peut pas être, de part sa géopolitique, un Etat neutre. Il doit disposer d'une Institution Militaire armée qui protège ses frontières, placée sous la direction d'un Comité de Commandement composé de trois membres choisis par le Comité National... Le Prince du Liban sera, outre ses autres attributions, Chef des Armées" a bien précisé Maître Hatem en insistant sur la nécessité d'avoir, entre le Liban et ses voisins, de relations de bon voisinage basées sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance.

Il a par ailleurs appelé à une véritable Conférence de Paix pour le Proche et le Moyen-Orient qui prendrait en considération les vrais paramètres sociopolitiques de la région et qui apporterait, de la sorte, une véritable solution RADICALE et définitive à tous les problèmes qui troublent cette région sensible du monde. La Conférence de Paix qui a été lancée il y a un an ne constitue pas à ses yeux une démarche sérieuse car les problèmes réels de la région n'y sont pas évoqués. Par ailleurs, les peuples de la région ne sont pas véritablement représentés lors des négociations.

L'orateur a pu également dévoiler avoir constitué autour de lui, depuis 1985, des commissions pour l'aider à concevoir ce projet qui verra le jour dans les mois qui viennent et qui fera l'objet d'une publication avec des annexes comprenant les plans architecturaux, financiers, la nouvelle Constitution, etc...

Ces commissions seraient au nombre de cinq:

1°) Commission juridique: qui a pour but la rédaction d'une nouvelle Constitution, la conception d'une nouvelle législation,

procéder à des réformes de l'organisation judiciaire du pays et la conception d'une nouvelle législation administrative. Cette Commission est constituée de Grands juristes.

2°) Commission Economique et Financière: composée d'économistes, de banquiers, de fiscalistes et de juristes également, cette commission a pour but la conception d'un plan économique et financier pour la Principauté du Liban, la rédaction de conventions fiscales, bancaires et financières donnant un côté attrayant et permettant le rapatriement des capitaux étrangers, ce qui a pour conséquence de relancer l'économie du pays, pallier aux problèmes de chômage et la création d'emplois...

3°) Commission des Ressources: cette commission a pour but d'étudier et de restructurer les ressources aussi bien humaines que naturelles du pays: création et amélioration des universités, création d'organismes de recherche, rendre l'enseignement primaire et secondaire obligatoires, octroyer des bourses scolaires et universitaires... Au niveau des ressources naturelles: la protection des forêts, de l'urbanisme, des eaux... (la protection de l'environnement)

4°) Commission culturelle: qui a pour but de créer autour du Prince une COUR principalement culturelle et artistique: théâtre, littérature, poésie, musique, concerts, peinture, sculpture, cinéma... Organisation des fêtes nationales, suivre de près l'architecture du pays et l'urbanisme, concevoir le plan de reconstruction architecturale de la Capitale et des principales villes, concevoir la maquette du Palais Princier...

5°) Commission Politique: qui a pour but la coordination entre ces différentes commissions, s'occuper des contacts politiques et de la Communication, s'approprier par la suite des fonds nécessaires à l'exécution de ce projet.

A côté du Prince, le peuple exerce effectivement le pouvoir par l'intermédiaire d'un organe dénommé Comité National où sont représentés les communautés religieuses, les syndicats, les groupements sociaux et populaires, groupes de pression... au niveau de l'arrondissement et du canton.

Le Comité National a pour but de remédier aux Partis Politiques très critiqués par l'orateur: "...les partis politiques au Liban ont été soit l'émanation d'un système féodal partisan, d'un clientélisme ou d'un courant idéologique étranger à la sociologie libanaise. Dans tous les cas, ils ne répondent pas à une réalité socio-historique, ni à une stabilité institutionnelle car ils sont à vocation anarchique... Le système social libanais a, en effet, toujours montré une inadaptation au clivage des partis qui lui ont été imposés... et, très vite, ces partis se sont transformés en milices qui ont conduit le pays en ruine (exemple de Samir GEAGEA qui cherchait à tout prix le pouvoir politique en compromettant l'intérêt général de son pays)". Elie HATEM traitait ces Partis Politiques transformés en milices de "banditistes": "...les partis politiques signifient 'part'... et donc, chacun d'eux se donne la peine pour lui-même, pour ses membres et non pour la Nation toute entière. L'intérêt national est de ce fait estompé car ce qui compte pour un parti c'est d'être élu ou réélu..."

Comme le pouvoir est une affaire sacrée, il consiste à SERVIR et ne saurait être l'objet d'une quelconque concurrence... Ne commercialisons pas nos institutions... Recherchons dans l'Histoire, dans notre sociologie, les racines du Cèdre du Liban..."

D'après l'orateur, le Comité National a pour but de faire participer le peuple directement à la gestion matérielle, juridique et administrative du pays. Cette gestion serait de ce fait dépolitisée car répondant aux besoins et aspirations directes du peuple, sans passer par les Partis: "il n'est ni admissible ni tolérable d'admettre l'immixtion des Partis dans nos processus de production, d'administration, d'instruction... Cela doit rester hors du JEU politique".

Une "Diète" composée essentiellement de juristes-légistes est imaginée, ces derniers étant nommés par le Prince sous proposition du Comité National. Un gouvernement dont les membres sont proposés par le Comité National, approuvés par la Diète et nommés par le Prince constitue également l'aile centrale du pouvoir exécutif.

GENERAL OPINION CONCERNING THE RESOLUTION 425 REGARDING THE
WITHDRAWAL OF ISRAELI FORCES FROM SOUTHERN LEBANON

The question : *Is the resolution 425 limited only to the question of the withdrawal by Israeli forces from the territory of Lebanon or whether this resolution incorporates a series of commitments by Israel and Lebanon, beyond the call for withdrawal, which could constitute a possible basis for a security arrangement in the region.*

Discussion :

The resolution 425 is adopted by the Security Council of the United Nations, on the 19th of March 1978.

This resolution calls upon Israel to :

- “cease immediately its military action against Lebanese territorial integrity”

- “to withdraw forthwith its forces from all Lebanese territory”.

It also decides, “in the light of the request of the Government of Lebanon” :

- “to establish immediately under its authority a UN interim force for southern Lebanon for :

- i) “the purpose of confirming the withdrawal of Israeli forces,

- ii) “restoring international peace and security

- iii) “assisting the Government of Lebanon in ensuring the return of its effective authority in ensuring the return of its effective authority in the area...”

1- The fact that this resolution is adopted by the Security Council of the United Nations gives it a compulsory force and effect. Besides that, its two first paragraphs start with “*calls for*” which reinforce this effect¹.

2- The Security Council has as a goal to preserve peace and the application of international law including the provisions of the Charter of

¹ This resolution is a compulsory decision and not a simple recommendation.

the United Nations². This last condemns any recourse to force against the territorial integrity or the independence of States³. This principle is the basis of this resolution, reconfirmed by the first paragraph : “***calls for strict respect for the territorial integrity, sovereignty and political independence of Lebanon within its internationally recognized boundaries***”.

So, Israel by using the force to protect its boundaries entered into contradiction with the provisions of the Charter of the United Nations. For this reason, the Security Council called upon Israel to cease IMMEDIATELY its military action and to withdraw its forces from Lebanese territory, without any condition.

3- The measures taken by the Security Council in paragraph 3), in accordance with the chapter VII of the Charter of the United Nations, respects the somentioned principle and have as a goal to confirm this withdrawal and to restore international peace and security. Yet, the Security Council, in spite of its mission to restore peace, is respecting the principle of independence of States and of non-interference in the internal affaires of States. For that, it took preliminarily the consent of the Lebanese Government to assist him in ensuring the return of its effective authority and to confirm the withdrawl of Israeli forces from the south : “*in the light of the request of the Government of Lebanon...*”.

So, any attempt to the peace and the security is from the responsability of the Security Council⁴. This last is the only responsible to allow any recourse to force in the international relations, including self-defense. Israel has to appeal to the Security Council and get its consent before undertaking any military action, even though it pretends that there is an attempt to its security from the Lebanese side.

4- By staying in south Lebanon and by not respecting the provisions of the resolution 425, Israel is not only in breach with the international law, the Charter of the United Nations and the General Principles of international law, but it is also in breach with the drift international law (a decision taken by the Security Council of the United Nations).

² article 39 of the Charter of the United Nations.

³ article 2 of the Charter.

⁴ We can argue here by taking the example of the Turkish interference in Cyprus, in 1974. Besides the fact that this interference was done according to the Treaty of Alliance which is complementary document to the constitution of Cyprus of 1960, its has been condemned by the Security Council and the Treaty of Alliance has been declared illegal, as far as its is in contradiction with the *jus cogens*.

Conclusion : Israel cannot pretend, on the basis of the resolution 425 in the way as it is written, discussing any security arrangement with Lebanon in return of its withdrawal from the south of this country.

According to international law and practice, Israel has to respect first the text of this resolution and, then, discuss such arrangements with Lebanon.

The way to security arrangements with Lebanon :

The resolution 425 has been adopted by the Security Council in 1978. Yet, since that date, many events occurred in Lebanon, in particular the invasion of this country by Syria, since the 6th of September 1982, when President Elias SARKIS asked officially for the withdrawal of the Syrian forces from Lebanon, putting officially an end to the presence of the Arab Deterrence Force. Also, the 1st of September 1983, President Amin GEMAYEL asked officially the same thing.

In 1982, the Security Council of the United Nations issued another new resolution (509) based on the previous resolutions concerning Israel, but also calling for the withdrawal of all foreign forces from the Lebanese territory which includes of course Israel but also Syria.

It is undeniable that, since that date, Syria was considered as invading Lebanon, in breach of international law and the international principles of law edicted in the Charter of the United Nations and mentioned hereabove.

Many legal (constitutional internal) irregularities have been committed since that time and even though the established regime is recognized internationally, it can never be considered as legal. The recognition of this regime by some States is also considered as illegal, against the international rules, notably the Stimson and Thobar Doctrines.

The adoption of several resolutions by the Security Council since 1978 which has never been respected neither by Israel nor by Syria, created a *de facto* situation, putting in question the resolution 425.

It is obvious that the provisions of the resolution 425 cannot correspond to the *de facto* situation on the ground. On one hand, many other factors occurred since 1978, including the invasion of Lebanon by Syria and the non respect of this last of the provisions of the resolution 509 of the Security Council, and the establishment of an illegitimate and illegal regime imposed by the Syrian occupant. On the other hand, one can

consider that the fact that there is a peace process set off in the region is much more important than the strict application of a resolution of the Security Council dated on 1978. Also, one can argue that the fact that this resolution is old and that many events occurred since that date, and the fact that the United Nations could not ensure the security of Israel who was a victim of many attacks perpetrated from the Lebanese territory which is under the authority of the new regime established in 1990, makes the effect of the 425 invalid.

For all these reasons, Israel can argue that security arrangements should be the most important condition in the frame of the peace process, in able to withdraw from the Lebanese territory, as well as the respect of all resolutions adopted by the Security Council.

All other detailed concerning this argumentation can be available in a more detailed study upon request.

Elie HATEM
Professor of Law and Political Science
BOSTON UNIVERSITY



THE DEPARTMENT OF INTERNATIONAL RELATIONS

PRESENTS

ELIE HATEM

former Political and Legal Consultant for Embassies,
Governments and Political Personalities on the Near
and the Middle East

Speaking On

"LEBANON IN THE POST-TAIF AGREEMENT PERIOD"

Wednesday, March 24, 1993, at 4:00 p.m.

152 Bay State Road, Conference Room

Please Post

COMMUNIQUE

A l'invitation du "Department of International Relations" de "Boston University", une conférence-débat a été donnée par Maître Elie Hatem, mercredi 24 mars dernier, ayant pour titre: "LEBANON IN THE POST-TAIF AGREEMENT PERIOD".

Cette réunion a été présidée par S.E. Monsieur Hermann EILTS, ex-Ambassadeur des Etats-Unis en Egypte, en Arabie Saoudite et dans d'autres Etats du Moyen-Orient, en sa qualité de Doyen du Département des Relations Internationales de L'Université de Boston. On y a également noté la présence de l'Ambassadeur Lyne, du Général Warner, commandant des Forces Américaines pendant l'intervention américaine au Panama, le Professeur Elie KRAKOWSKI, spécialiste des questions proches et Moyennes Orientales, Monsieur Farhang MEHR, ancien Ministre iranien sous le régime du Shah, ainsi que d'autres personnalités américaines et moyennes orientales.

L'orateur a situé son sujet en commençant par exposer les accords de Taëf d'un point de vue juridique, ensuite politique, en montrant le bouleversement qu'ils ont opéré sur le terrain: "...politiquement et pratiquement, ces accords ont conduit le pays au déchirement TOTAL, à la ruine aussi bien politique que sociale et à l'éclatement juridique et institutionnel... ils sont responsables de la débâcle des rangs et de l'occupation totale de la quasi totalité du territoire par la Syrie...".

Après l'analyse juridique des dispositions de ce texte et leur conformité d'une part au Droit constitutionnel libanais et, d'autre part, au Droit et Principes Généraux du Droit International, il a été question d'étudier leur répercussion sociopolitique sur le terrain: élections présidentielles, éviction par la force du Général AOUN, élections législatives, désignation d'un nouveau gouvernement, le tout dans un chaos juridique, politique, économique et social...

L'orateur a, par la suite, fait le bilan de la situation économique et sociale actuelle au Liban avant de revenir sur la situation politique et lancer un appel à la solidarité internationale et à l'application du Droit: "...la situation actuelle est une situation de guerre, de misère, de HONTE et d'esclavage... comment expliquer cette exode massive et continue des jeunes libanais à l'étranger?... comment expliquer l'état de pauvreté qui prévaut dans le pays alors que les capitaux libanais arrosent des projets

pour intervenir au Koweït n'est en fait qu'un prétexte politique... Pour certains des débattants, l'exposé de Maître Hatem n'avait pas mis au clair la nouvelle démographie au Liban qui montre une croissance grimpante de la communauté chiite qui prendrait un jour ou l'autre le pouvoir. Les Maronites "ne veulent pas se rendre compte de cette réalité et perdre de vue ce qu'ils avaient acquis auparavant grâce à la France... ils croient toujours à la reconquête du pouvoir et pensent que le Liban redeviendra ce qu'il fut avant... mais la réalité est amère... il ne faut pas voir dans la présence Syrienne un mal car il suffit que la Syrie se retire du pays pour que les hostilités reprennent sur le terrain... quant à Rafic el Hariri qui est l'un des principaux Trustees de Boston University, il se voit aujourd'hui s'attribuer un pouvoir assez important, plus important que celui du Président Maronite, ce qui est une conséquence logique de mon propos. Cependant, le pouvoir "sunnite" n'est que transitoire devant le nombre grimpant des chiites dans le pays..." a souligné l'Ambassadeur EILTS, en répondant au discours de Monsieur HATEM.

Mais l'espoir reste grand de revoir un Liban multiconfessionnel. L'orateur a répondu aux critiques en insistant sur la nécessité de faire apprendre aux communautés qui composent le Liban à revivre ensemble comme ça a été toujours le cas, en reprenant les exemples du passé car la religion a été utilisée comme moyen de discorde. "Le problème aujourd'hui est plus grave que ce que vous voulez nous faire croire. Il s'agit de la question de survie d'un Etat en tant qu'entité juridique et sociale... vous me parlez de problèmes internes: citez-moi un pays qui n'en a pas. Avez-vous oublié l'état de violence qui a eu lieu chez vous à Los Angeles récemment? Or, ces conflits internes chez nous ont été nourris par l'extérieur et, il faut le dire, la faiblesse de notre Etat a permis aux antagonistes de s'armer... mais croyez-moi, le Liban libéré et doté d'un Etat fort est capable de résoudre tous les différends internes de la meilleure façon, mais donnez-nous la chance de le faire" a conclu l'orateur.

CONTAGION REVOLUTIONNAIRE DANS LE MONDE ARABE ?

La vague de déstabilisation à laquelle assistent la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie en ce moment se propagera-t-elle dans l'ensemble du monde arabe? En effet, le Yémen et la Syrie sont sur la sellette. La Jordanie a également assisté à des manifestations qui ont embarrassé le pouvoir hachémite. Ce dernier a cédé partiellement au mouvement. Quant à la Palestine et à l'Irak, ils paient le prix de cette machination qui a disloqué l'unité nationale de ces pays. Les monarchies du Golfe sont pour l'instant épargnées mais elles subiront incontestablement les conséquences de ces mutations politiques.

Ces mouvements de masse sont entraînés par un phénomène de contagion, encouragé par les médias et avalisé par les « démocraties occidentales ». L'opinion publique est enivrée par une propagande promettant la liberté et la prospérité économique et sociale au peuple, à l'issue de l'instauration de régimes démocratiques. La démocratie est présentée comme le synonyme de « liberté » et de l'octroi du pouvoir au peuple : pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple. La promesse d'un « avenir meilleur et radieux » autrefois utilisée par la propagande marxiste pour amadouer le peuple est également utilisée pour manipuler les foules. Enfin, face aux « despotismes » des pouvoirs des partis uniques et des monarchies, le multipartisme ou la diversité politique sont présentés comme le corollaire du pouvoir de l'alternance et du partage.

Cette propagande est effectuée aussi bien par les médias que par les services secrets voire par une cinquième colonne qui diffuse des rumeurs, en s'appuyant sur des paramètres sociologiques et historiques inhérents à ces pays.

LA FIN DES NATIONALISMES?

Autrefois, sous la domination ottomane, les pays arabes ont réussi à sauvegarder leur culture qui risquait d'être diluée par la civilisation turque, grâce au mouvement de la « Renaissance » (*Al Nahda*), sous l'impulsion d'un grand nombre de pionniers principalement chrétiens. Ce mouvement était aussi bien culturel que politique.

Sur le plan culturel, il a permis la résurrection et le développement de la littérature et de la langue arabe qui devint le vecteur de liaison entre ces pays, à l'instar du français dans le monde francophone. Parallèlement et sur le plan politique, il a permis le réveil des nationalismes dont certains sont d'inspiration maurassienne. Dans son ouvrage « *Le nationalisme arabe : Alternative à*

l'intégrisme », Charles Saint-Prot y fait référence en consacrant une partie à Michel Aflaq, l'un des fondateurs du parti Baath.

Ce renouveau nationaliste a permis à ces pays de retrouver leur place sur l'échiquier mondial. A l'issue de la Première guerre mondiale, la Société des Nations a placé la plupart de ces pays sous mandat ou protectorat des puissances gagnantes après les avoir libéré des Ottomans. Durant la guerre froide, le mouvement de décolonisation a entraîné ces pays dans des insurrections et la proclamation de leur indépendance sous la forme d'Etats-nations.

Fraîchement constitués, ces Etats ont assisté à une évolution institutionnelle et politique non sans difficultés. L'instauration de pouvoirs forts a permis leur stabilité. La puissance régaliennne des gouvernants a conduit au respect de la Loi et à l'instauration d'Etats de droits : *« la nature porte la foule à obéir aux lois, moins par sentiment de l'honneur que par crainte »* disait Aristote.

Aujourd'hui, cette forme de pouvoir est battue en brèche par une cascade de mouvements révolutionnaires inspirés, du moins dans la forme et par les slogans, de la révolution française de 1789. Les banderoles des manifestants et les discours de certains meneurs de foules n'hésitent pas à mettre en exergue cette inspiration.

LE DRAME DE LA DEMOCRATIE

Les conséquences de ces mouvements seront donc identiques à celles qui ont détruit progressivement la France. Le pouvoir de l'alternance et du partage, la floraison de partis et de mouvements politiques, le recours fréquent au suffrage et, par conséquent, la manipulation constante de l'opinion par le biais des médias afin de modeler cette dernière, conduiront à l'affaiblissement des entités nationales, à leur dislocation, à la dilution du pouvoir, à sa dépersonnalisation et à l'émergence de courants transnationaux.

Parmi ces courants, dans les pays arabes, le fondamentalisme religieux et l'instrumentalisation de la religion à des fins politiques gagneront du terrain, parallèlement à d'autres courants. Il est certain que l'Islam qui présente un grand nombre d'adeptes dans ces pays constitue un terrain favorable au développement de mouvements religieux fondamentalistes, mais le danger ne vient pas directement de ces mouvements rencontrés dans d'autres pays musulmans (ce phénomène est observé en Turquie, au Pakistan, en Afghanistan, en Indonésie et dans une certaine mesure en Iran qui assiste néanmoins à un déclin en faveur d'un retour au nationalisme identitaire).

Le fondamentalisme s'appuie sur le sentiment contestataire des masses qui rejettent l'image d'un Occident décadent dans ses mœurs et qui craignent son expansion chez elles. La pratique ostentatoire de la religion leur paraît ainsi comme un rempart protégeant leurs traditions. Ce phénomène est également observé chez les chrétiens orientaux. Néanmoins, la séparation entre le temporel et spirituel chez ces derniers rend difficile l'instrumentalisation politique du Christianisme. Par ailleurs, le sionisme, même dans sa dimension laïque, constitue une forme de fondamentalisme fondé sur l'appartenance au judaïsme, ce qui explique son encouragement des courants islamistes, à l'instar du Hamas en Palestine. Ce dernier a été poussé par Israël pour affaiblir les mouvements nationalistes traditionnels palestiniens dirigés essentiellement par des chrétiens à l'instar de Georges Habache, Hanane Achraoui, Irahim Sous, Yasser Arafat dont la femme est chrétienne, etc..

Le vrai danger qui guette les pays arabes vient d'un imbroglio provoqué par une pléthore de mouvements qui aspirent à la prise du pouvoir ou à la participation à ce dernier. Ces mouvements entreront en compétition et en conflits permanents, ce qui créera un chaos politique et social qui pourra être traduit par des recours sporadiques à la violence et aux heurts, conduisant à leur instabilité, leur fragilité et leur insécurité. Leurs secteurs économiques, culturels et sociaux en seront affectés et leurs richesses spoliées par les multinationales qui tireront tout profit de cette nouvelle donne démocratique.

Elie HATEM

LE LIBAN DANS LA TOURMENTE

Les développements politiques sur la scène internationale depuis plus d'une décennie et plus particulièrement en ce moment, au Proche et Moyen Orient mais aussi en Afrique du Nord nord, méritent un examen d'ensemble. Cette situation ne nous laisse pas indifférents dans la mesure où la présence française et les intérêts français sont touchés notamment au Liban ou encore en Afrique du Nord nord et sub-saharienne.

Le cheminement des événements ainsi que la similitude des données permet une meilleure compréhension de l'enjeu. Ainsi, il n'est pas inintéressant de rappeler qu'avant la chute du communisme, l'expérimentation de l'instrumentalisation du fondamentalisme religieux a réussi à mettre en cause des régimes politiques comme en Iran par les Ayatollahs ou en Afghanistan par les Talibans. Ce mécanisme perdure malheureusement. Il est encouragé par une surenchère médiatique et une désinformation grossière et flagrante. Sous le prétexte d'une « démocratisation » des sociétés, ces dernières en paient le prix et se voient en régression économique, culturelle et sociale face à la multiplication des multinationales hégémoniques. Ces dernières détiennent un véritable pouvoir planétaire. Les circuits et les flux financiers sont de plus en plus sclérosés par un système de veille et de contrôle auquel échappent paradoxalement les mouvements des grands groupes, asphyxiant ainsi les initiatives individuelles. Ce marasme a provoqué la crise dans laquelle nous baignons, une crise renforcée par un phénomène de peur rendue contagieuse par l'effet des rumeurs et de l'amplification médiatique. Cette atmosphère procure un terrain favorable aux courants qui profitent de cette régression pour proposer un palliatif économique, politique et social. La religion, en particulier l'Islam qui est incapable de dissocier le temporel du spirituel, devient un vecteur de déstabilisation servant ces intérêts et battant en brèche les systèmes nationalistes traditionnels. L'instrumentalisation de l'Islam et la provocation de tensions communautaires en sont la preuve.

Ainsi, l'attentat du 11 septembre 2001 attribué à Al Qaïda, dirigé par un ancien agent de la CIA américaine, Oussama Ben Laden, a permis l'intervention militaire en Afghanistan. Curieusement, Ben Laden ne fait apparition que sur la chaîne emblématique Al Jazira, située au Qatar, par l'intermédiaire de cassettes vidéos soigneusement adressées à son siège et faisant une publicité internationale à cette télévision. Aucune autre chaîne parmi une pléthore de chaînes arabes pourtant situées dans des endroits moins contrôlés que le pays qui accueillera les prochains jeux olympiques n'a bénéficié de ce privilège. Par ailleurs, il n'est pas inutile de souligner que le lancement d'Al Jazira serait financé par des sources occultes permettant à ce média d'avoir une emprise sur

l'opinion publique du monde arabe. Dès lors, l'orientation de cette chaîne a progressivement viré vers l'islamisme afin d'influencer et de modeler l'opinion, renforçant la crise de crispations communautaires et identitaires au Proche et au Moyen Orient. Parallèlement, l'invasion de l'Irak et la destitution du régime de Saddam Hussein a également atteint cet objectif : la provocation d'une tension communautaire embrasant toute cette région avec sa mosaïque communautaire.

L'ASSASSINAT DE HARIRI

Le Liban, artificiellement pacifié en 1990 à l'issue des accords de Taëf et dont la sécurité interne est devenue exemplaire à tel point que les autorités roumaines firent appel à leurs homologues libanais pour prendre les mesures assurant la sécurité du sommet de la francophonie tenu à Bucarest, s'est vite vu plongé dans l'atmosphère de la guerre. Le 14 février 2005, l'ancien Premier Ministre de confession sunnite, Rafiq Hariri, a fait l'objet d'un attentat, au sein de la capitale libanaise, lui coûtant la vie ainsi que celle des membres de son cortège sécuritaire. La Syrie, désavouée alors sur la scène internationale après qu'elle eût été encouragée en 1990 à occuper le pays du Cèdre et y instaurer un régime qui lui était totalement inféodé, fut pointée du doigt et accusée d'être responsable de cet attentat. Un mouvement populaire à l'instar de celui qui a permis la destitution du Président Ben Ali en Tunisie a entraîné le retrait des troupes d'occupation syrienne. Mais paradoxalement, le Liban a assisté à un nouveau clivage politique : d'un côté les manifestants insurgés contre l'occupant syrien lors d'une manifestation populaire qui a eu lieu le 14 mars 2005 et, de l'autre, les manifestants nostalgiques de la présence syrienne, inquiets du sort qui leur sera réservé après ce retrait, qui ont manifesté le 8 mars 2005. Ces manifestations ont créé deux nouveaux courants politiques : la coalition du 8 mars à dominance chiite et dirigée par le Hezbollah, seule milice autorisée par les accords de Taëf, sous bénédiction internationale à l'époque, à maintenir ses armes et celle du 14 mars, à dominance sunnite et constituée pourtant d'anciens partisans pro-syriens qui ont changé de position à l'issue de l'assassinat de Hariri. Une série d'attentats visant des personnalités politiques ostensiblement anti-syriennes a renforcé ce clivage et cette tension au pays du Cèdre.

L'INTERVENTION ISRAËLIENNE

Le 12 juillet 2006, Israël intervient militairement sous prétexte de répondre aux attaques de roquettes du Hezbollah et pour récupérer deux soldats enlevés par ce dernier. Le Hezbollah avait bénéficié, en 2000, d'une gratification de l'opinion populaire lors du retrait de l'armée du Tsahal de la quasi-totalité du sud-Liban faisant de lui un mouvement de résistance nationale. Néanmoins, cette intervention israélienne en 2006 qui a détruit toute l'infrastructure reconstruite après les années de guerre a vite discrédité ce mouvement. Ce dernier, devenu

alors le porte parole de la communauté chiite protégée par l'Iran est accusé d'avoir provoqué ce désastre et d'avoir empêché le pays de retrouver sa stabilité. Une tension inter-communautaire opposant cette formation chiite aux Sunnites du courant du 14 mars a eu lieu aussitôt, en mai 2008. Cependant, elle a été vite résorbée et un gouvernement d'union nationale a été constitué peu après, le 11 juillet 2008.

Dans ce nouveau clivage, les Chrétiens se sont retrouvés de part et d'autre : une partie partisane du courant du 8 mars et une autre partie de celui du 14 mars. Cela les a préservé des hostilités tandis que les Druzes, rangés dans un premier temps du côté du courant du 14 mars, ont essuyé une défaite en s'opposant aux partisans du courant minoritaire mais armé du 8 mars, en 2008.

LES OBJECTIFS DU TSL

Les investigations d'une juridiction spéciale chargée d'enquêter sur l'assassinat politique de Rafiq Hariri (un tribunal spécial pour le Liban, TSL) ravivent les tensions. Derrière les objectifs judiciaires de ce tribunal international se cache une manœuvre politique de déstabilisation du pays du Cèdre : l'attribution de cet acte à une partie, notamment le Hezbollah, provoquera incontestablement une confrontation armée entre Sunnites et Chiites qui embrasera toute la région jusqu'en Irak et mettra en cause le régime syrien fragilisé par la poussée islamiste pour les raisons évoquées précédemment.

La « justice internationale », enquêtant sur un crime politique dont les commanditaires réels sont loin d'être identifiés compte tenu du professionnalisme de ces actes (il est rare de déterminer les responsables réels de crimes politiques à l'instar de l'assassinat de Dag Hammarskjöld, de John Kennedy, de Benazir Bhutto...), atteindra-t-elle son objectif de paix ou provoquera-t-elle une guerre sans merci?

Elie HATEM

UNE JUSTICE INTERNATIONALE, SOUS QUEL ORDRE ?

L'émergence massive des conflits dans le monde au cours de ces dernières décennies a accéléré la réflexion sur une justice internationale capable de réduire ce fléau. Des efforts se sont déployés en vue de développer le droit des gens et aboutir à l'institutionnalisation d'une justice, notamment pénale, autrement dit la création d'une juridiction pénale internationale, placée au dessus des Etats. Mais l'idée de créer une juridiction pénale indépendante et permanente date depuis les années 20. Des projets avaient été élaborés dans ce sens mais ont été abandonnés en raison de la réticence des Etats soucieux de préserver leur souveraineté.

En effet et pendant longtemps, les Etats réglaient leurs différends par la négociation ou par la guerre avant l'instauration d'un système d'arbitrage interétatique consacré par la création de la Cour permanente d'arbitrage, l'ancêtre de la Cour permanente de Justice internationale créée à l'issue de la Première guerre mondiale. Mais l'échec de la Société des Nations qui n'a pas pu empêcher l'embrasement d'un nouveau conflit mondial a conduit les Nations unies, successeur de la Société des Nations, à prendre des dispositions -du moins théoriques- relatives à l'interdiction du recours à la force, sauf en cas de légitime défense, dans les relations internationales. La Charte des Nations unies rend obligatoire le principe du règlement pacifique des différends et précise que les différends d'ordre juridique doivent être soumis à la Cour internationale de justice qui succède ainsi à la Cour permanente de justice internationale.

Mais en dehors du règlement des différends interétatiques, la question de punir les actes considérés comme « internationalement » et « humainement » répréhensibles fera l'objet de plusieurs initiatives qui ont conduit à l'instauration des premières juridictions pénales internationales. En effet, le 12 janvier 1942, neuf Etats parmi les vainqueurs de la Seconde guerre se concertent afin d'assurer « le châtement de tous les coupables de la guerre ». Il s'agit des gouvernements de la Norvège, de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie et de la Grèce et du Comité national français réfugié à Londres. Un an plus tard, les Etats vainqueurs (les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne) décident de se venger de leurs adversaires, en déclarant à Moscou, le 30 octobre 1943, leur détermination à entamer un processus mettant en œuvre ce châtement, après la victoire. C'est ainsi que verront le jour les deux fameux tribunaux internationaux chargés de juger les crimes de la Seconde guerre mondiale : le Tribunal militaire international de Nuremberg et le Tribunal international pour l'extrême Orient (dit Tribunal de Tokyo). Ces tribunaux avaient pour objectif de juger les crimes considérés comme les plus graves, commis par des individus, lors de la Seconde guerre : les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En théorie, il ne s'agissait pas de juger des Etats, des peuples ou des nations mais des individus pénalement responsables de leurs faits et gestes. Mais ces deux juridictions sont restées d'exception et la société internationale est restée dépourvue d'un tribunal pénal international permanent malgré la multiplication de certaines juridictions régionales voire spécialisées, à l'instar de la Cour de Justice des Communautés européennes, de la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg ou de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, du Costa Rica. Par ailleurs, il faut souligner que la Cour internationale de justice de La Haye instaurée, depuis la création des Nations unies, est un organe consultatif en matière de droit international public et qu'elle n'a presque aucune prérogative juridictionnelle.

DES TRIBUNAUX A LA CARTE

Il a donc fallu attendre l'émergence de deux conflits récents, à la fin de la période de la bipolarisation et après la chute de l'ex-Union soviétique, pour mettre en œuvre deux nouveaux tribunaux pénaux d'exception : celui relatif au conflit en ex-Yougoslavie et celui relatif au génocide du Rwanda. Ces juridictions *ad hoc* ont été établies par le Conseil de sécurité, dans le prolongement et sur le fondement des dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Il va sans dire que l'établissement de ces tribunaux répondait à des objectifs purement politiques. Il était plus facile de mettre en cause les responsables des crimes perpétrés dans ces deux endroits du monde et passer sous silence les autres crimes commis ailleurs, dont la liste est bien longue. On peut donc légitimement se demander pour quelles raisons les criminels des régimes communistes sont-ils restés impunis ? Pour quelles raisons d'autres génocides et massacres, aussi odieux et répréhensibles, n'ont-ils pas été jugés ? Parmi ces crimes figure, entre autres, le massacre de Sabra et Chatila, effectué au Liban, en 1982. La compétence dite « universelle » des tribunaux pénaux belges aurait permis le jugement de cette affaire si la diplomatie n'avait pas empêché ce processus, allant même jusqu'à l'abrogation de la loi belge relative à cette compétence. En effet, le Parlement belge a adopté, en 1993, une loi permettant au juge belge de traduire en justice, en Belgique, des personnes coupables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre quels que soient la nationalité des auteurs et des victimes et de l'endroit où ces crimes ont été commis. Autrement dit, les tribunaux belges pouvaient, en vertu de cette loi, engager des poursuites et juger les crimes internationalement répréhensibles aux termes des conventions internationales (notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité) sans que l'un des ressortissants belge ne soit victime ni que l'auteur du crime ne soit présent en Belgique. Grâce à cette loi, 23 survivants des camps de Sabra et Chatila ont porté plainte, en juin 2001, contre l'ancien Premier ministre israélien, Ariel Sharon, par devant les tribunaux belges qui se sont trouvés compétents pour recevoir cette plainte. Mais la Cour de Cassation belge, tout en reconnaissant cette compétence, a déféré la procédure de poursuites contre Sharon tant qu'il était en fonction. Deux ans plus tard, sous une pression politique et diplomatique, le Parlement belge a abrogé cette loi dite de « compétence universelle » et l'affaire de Sabra et Chatila est tombée dans les oubliettes.

LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Ce n'est que le 11 avril 2002 que la Cour pénale internationale a vu le jour avec la ratification de son statut par soixante Etats, quatre ans après la tenue d'une Conférence internationale des Nations unies, à Rome (du 15 juin au 17 juillet 1998). Cette Conférence diplomatique a eu lieu à l'issue de l'appel de l'Assemblée générale des Nations unies, en janvier 1997, pour la création d'une Cour pénale internationale. La France a beaucoup contribué à ces efforts, en diffusant notamment au Conseil de Sécurité le rapport de la commission des juristes français présidé par Pierre Truche.

Cette juridiction a pour objectif de juger les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression, des « *crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale* », comme le souligne le statut de Rome. Le 11 mars 2003, les juges de ce Tribunal permanent ont prêté serment et se sont engagés à exercer leurs fonctions en toute objectivité, sincérité et indépendance.

Mais cette juridiction parviendra-t-elle à assumer sa mission de sanction voire de prévention des crimes, de protection des victimes mais aussi de dissuasion ? Le juge pénal international parviendra-t-il à maintenir la paix entre les nations en remplissant une mission comparable à celle confiée au juge national ?

Bien que, conformément au statut de cette institution, les accusés (notamment les chefs d'Etats ou les hauts fonctionnaires) puissent difficilement, pour échapper aux poursuites de ce nouveau tribunal, invoquer leur immunité, l'arbitraire politique plane sur le droit pénal international, en général. La mise en cause permanente et flagrante du droit des gens au cours de ces dernières années nous laisse douter de l'avenir de cette instance. Il n'est pas par ailleurs inintéressant de rappeler que l'ordre juridique international demeure fondé sur le principe de souveraineté et que certains pays (ainsi que leurs dirigeants) possèdent des moyens de pression politiques qui peuvent scléroser l'appareil judiciaire. De même, il faut souligner que la Cour pénale internationale ne peut intervenir que si l'Etat dans lequel le crime est commis ou celui dont l'accusé est ressortissant a ratifié le statut de cette Cour. Mais plusieurs Etats (et non les moins puissants) échappent à cette juridiction, à l'instar des Etats-Unis, la Russie, la Chine, Israël, la Turquie ainsi que bon nombre d'Etats arabes... Mieux encore, comme tous les Etats qui ont ratifié le statut de Rome sont obligés de coopérer avec le mécanisme de poursuites engagé par la Cour et lui déférer tout accusé qui se trouverait sur leur territoire (autrement dit qu'il suffirait qu'un ressortissant d'un Etat qui n'a pas ratifié ledit statut de la Cour se trouve sur le territoire d'un Etat signataire du statut de Rome pour qu'il puisse faire l'objet de poursuites), certains pays ont trouvé le moyen de contourner cette disposition pour rester en dehors de la compétence de cette juridiction. Ainsi, les Etats-Unis ont signé avec les Etats qui ont ratifié le statut de Rome des traités bilatéraux par lesquels ces Etats renoncent à déférer des ressortissants américains à la Cour pénale internationale.

Par ailleurs et dans ce même ordre d'idées, cette Cour ne pourra intervenir et engager des poursuites à l'encontre des accusés qui évoquent le fait qu'une procédure de poursuites ou de jugement est en entamée à leur encontre dans le pays dans lequel ils se trouvent, en vertu du principe *non bis in idem* (nul ne peut être jugé deux fois pour le même crime). Il suffit donc, pour échapper à la compétence de la Cour pénale internationale, d'évoquer l'existence d'une procédure nationale portant sur les faits pour lesquels cette Cour est saisie. Le droit pénal international ne peut donc pas entraver le processus pénal national des Etats, en portant atteinte à leur souveraineté et les empêcher soit de juger eux-mêmes leurs criminels ou de procéder à une amnistie motivée par le souci d'une réconciliation nationale. C'est le cas du Liban, par exemple, où les criminels de guerre ont non seulement été amnistiés mais ont pu regagner leurs fonctions politiques.

UNE JURIDICTION SANS ORDRE JURIDIQUE ?

Comme il a été souligné relativement aux affaires rwandaise et de l'ex-Yougoslavie, la justice pénale internationale semble ne pouvoir s'exercer que sur les pays ou les communautés vaincues et sur les personnes « condamnées » politiquement, neutralisées et sans défense.

Certes et comme il a été exposé, l'exercice même de la justice pénale internationale pourrait conduire à déposséder certains Etats du jugement de leurs propres criminels et ainsi entraver le travail de mémoire et de réconciliation nationale. Certes, le droit ne résout pas tous les désordres et tous les déséquilibres et qu'il existe d'autres moyens de calmer les tensions que l'application par le juge de la règle de droit, notamment par la diplomatie et la médiation.

Mais il n'en demeure pas moins que l'existence d'une règle juridique internationale, coercitive et contraignante est un idéal dans une société internationale qui penche, de nos jours, vers la soumission à l'arbitraire politique et à l'application de la loi de la jungle. Notre conception française légaliste des relations internationales nous pousse à rappeler les règles élémentaires qui doivent régir les rapports entre les nations. Dans l'esprit des Lois, Montesquieu rappelait que « *le droit des gens est naturellement fondé sur ce principe : que les diverses nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, sans nuire à leurs véritables intérêts* ». Qu'en est-il aujourd'hui du droit des gens et des principes du droit international public ?

La violation très fréquente de ces règles et principes au cours de ces dernières années, l'impunité des responsables et l'irrespect total du droit international public mettent en cause l'ordre juridique international au nom duquel une justice internationale devra être rendue.

Dans quelle mesure et en vertu de quel principe une justice internationale pourra-t-elle être alors rendue ? Comment peut-on assurer son respect et faire confiance à sa crédibilité ? Etymologiquement, la justice (*justitia*) signifie la conformité au droit. Par conséquent, l'institution judiciaire devra dire le droit, le faire respecter au nom de la loi et de la vérité. Il doit en être ainsi pour ce qui est de la justice internationale qui devra faire respecter un ordre légal international qui fait malheureusement défaut. Le droit international public n'existe qu'en théorie et de ce fait, en l'absence de moyens de l'appliquer et de le faire respecter, son existence même est mise en cause. Qu'en est-il donc de l'application d'une justice internationale fondée sur les principes d'un ordre juridique qui demeure théorique ?

En faisant abstraction des considérations légales, la notion même d'une justice internationale en tant que vertu par laquelle on donne à chacun ce qui lui revient, son dû, ne semble pas une chose acquise en raison de la mise en cause des principes et des valeurs moraux. Platon définissait la justice comme une vertu qui rapporte l'action droite, comme un état d'âme juste guidée par la connaissance du bien. Qu'en est-il de la vertu des Hommes et des politiques qui régissent la société internationale ?

Elie HATEM

Avocat à la Cour

*Professeur à la Faculté Libre de Droit et
d'Economie de Paris*

Docteur en Droit

LA NATION FRANCAISE RENAITRA-T-ELLE ?

Les dernières élections présidentielle et législatives ont démontré une perte des repères chez les Français et une absence idéologique totale du débat politique. On a pu le constater lors des campagnes électorales mais aussi dans le résultat des scrutins. Il est évident que cette déconcertation est le résultat du système démocratique qui conduit les politiques vers la démagogie : le souci de plaire et de séduire un électorat les pousse à mettre la charrue devant les bœufs, autrement dit à négliger voire à trahir une idéologie au profit d'un succès électoral.

La multiplication et le développement des moyens de communication et l'inféodalisation des esprits au pouvoir médiatique renforcent la propagande, appelée de nos jours et dans un langage politiquement correct « la communication politique ». La séduction du grand nombre (de la masse) se fait donc en fonction des besoins et des demandes des électeurs, consommateurs de clichés, qui mélangent la vie politique à leur vie quotidienne et leurs besoins vitaux mais aussi à la vie des « people ». Cela explique les basculements électoraux entre une « droite » et une « gauche » dont les programmes se ressemblent et se plagient.

Conscient de cette réalité, Nicolas Sarkozy a ratissé le plus large possible pour séduire le plus grand nombre de Français, en reprenant les slogans du Front National et les thèmes des autres courants politiques lors de la campagne des présidentielles, en allant jusqu'à faire participer à son gouvernement, issu d'une élection plutôt à droite, des personnalités de gauche. François Bayrou avait lui aussi fondé sa propagande sur ce principe.

La déconfiture du parti socialiste, la genèse de partis politiques issus de mélanges de programmes électoraux de droite et de gauche, la participation de personnalités de gauche à un gouvernement de droite illustrent le malaise de la vie politique française et la crise voire l'absence des idéologies. Ainsi donc, le terrain est aujourd'hui propice à la relance d'un débat idéologique fondé sur des constantes telles que la Nation ou l'identité nationale. Il est regrettable d'ailleurs que le débat sur l'identité française lancé par le candidat Nicolas Sarkozy soit tombé aux oubliettes.

En effet et relativement à ce sujet, il est certain que l'identité nationale est en crise et que la nation française est menacée. Cela résulte des manœuvres incessantes des détracteurs de notre pays depuis la Révolution et la mise en place d'une succession de régimes qui ont renié progressivement le passé ou tout simplement la France. L'exécution du roi Louis XVI, symbole de la Nation, a provoqué la perte des repères nationaux chez les Français. Cette situation ne fait qu'empirer durant nos tâtonnements institutionnels, depuis la Révolution. A cela s'ajoutent d'autres facteurs qui empêchent les Français de renouer avec leur identité et leurs origines, notamment la culpabilisation des esprits depuis la Seconde guerre mondiale et l'émergence d'un communautarisme engendré par le phénomène de l'immigration.

Ainsi, toute allusion à la Nation, aux valeurs identitaires nationales millénaires françaises est proscrite du langage politique qui fait abstraction du nationalisme et du sentiment national qui pourtant est une donnée naturelle, inhérente aux sociétés humaines. Faut-il rappeler que pourtant le nationalisme français n'est pas de nature exacerbée ni conquérante et qu'il est uniquement l'affirmation d'une identité commune à tous ceux qui expriment leur volonté d'adhérer à la communauté française ?

A contrario, cette communauté nationale est en cours de dislocation au profit de l'émergence d'un communautarisme renforcé qui présente des microphénomènes d'exacerbations internes qui se manifestent par des crises et des heurts. Au lieu d'intégrer et d'assimiler les immigrés à la communauté nationale, la France est en train de se désintégrer et de s'assimiler à un système communautariste auquel elle n'est pas vouée. Cela explique également cette crise identitaire et sociale qui va vers l'explosion.

Pour pallier cette situation et faire revivre la France, il faut renouer avec nos valeurs ancestrales, redonner à notre pays son âme et son héritage politique, religieux, culturel et social, autrement dit faire ressusciter la Nation qui n'est, comme nous le savons, ni une réalité physique ni institutionnelle, mais une idée d'une communauté nationale. Pour cela, la France a besoin d'Hommes courageux, capables de rappeler ces valeurs et d'œuvrer pour leur renaissance et leur application dans la société et les institutions.

Il est certain que l'environnement politique régional et international rend la tâche difficile avec les brimades et les atteintes à notre souveraineté, notamment par notre appartenance à l'Union européenne et notre adhésion à une pléthore de traités internationaux, mais il est un principe internationalement reconnu : celui de la légitimité des Français de s'auto administrer librement à l'instar des autres pays à qui ce principe est applicable. Cette tâche de reconquête de la Nation est moins dure que celle des peuples qui, à la fois, ont été appelés à reconquérir leur territoire et faire ressusciter leur nation.

Elie HATEM

Liban :

NE TOMBONS PAS DANS LE PIEGE ISRAELIEN

L'offensive israélienne contre le Liban et les manigances américano-sionistes doivent appeler la vigilance des Libanais, de toute appartenance politique ou communautaire, pour éviter de tomber dans le piège et servir les intérêts des ennemis de l'humanité. Ce n'est pas le Liban qui est uniquement visé aujourd'hui, mais l'ensemble du Moyen – Orient voire le monde libre, victime du terrorisme sioniste. En effet, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le lobby juif international exerce ses pressions sur l'opinion publique mondiale, par tous les moyens les plus hypocrites : pression sur les politiques (affaire Monica Lewinski contre l'ancien Président Clinton, poursuites judiciaires contre les politiques en France et en Europe) mais aussi sur les penseurs et les humoristes en France et en Europe (référence aux affaires Garaudy, Dieudonné, Boniface, etc...), matraquage médiatique relatif à la Seconde Guerre mondiale, etc.. afin de téléguider le monde.

Le drame du Liban vient de la mitoyenneté de sa frontière sud avec l'Etat hébreu, imposé artificiellement grâce à la Seconde guerre mondiale (les Grandes Puissances étaient contraintes de reconnaître la création de l'Etat théocratique d'Israël de peur d'être traités d'anti-sémites : le leit motif utilisé pour exercer des pressions sur le monde), mais aussi de sa richesse en eaux (Israël désire, de tout temps, s'emparer des eaux du Litani) et de la composition de sa société multiconfessionnelle et pluriculturelle (Israël dont la société est endogamique, monoconfessionnelle et raciale, veut imposer dans la région des entités identiques : c'est la raison pour laquelle, il encourage les mouvements fondamentalistes et intégristes).

Les Etats-Unis d'Amérique, influencés par le lobby sioniste (certains Américains considèrent que leur capitale se situe à Tel Aviv), fiers de leur suprématie mais inconscients de la manipulation de leurs services par les Sionistes, protègent et alimentent le terrorisme israélien. Il est évident que l'Amérique désire également, en s'appuyant sur son allié traditionnel, s'emparer de l'ensemble du Moyen-Orient, riche en pétrole.

Les manipulations américano-sionistes

La guerre du Liban a été le fruit d'une manipulation des services américano-sionistes : des altercations palestino-libanaises, une guerre civile intercommunautaire, un conflit libano-syrien, des intrigues internes libano-libanaises. Manipulés par les services américano-israéliens, les Libanais (très individualistes et opportunistes) tombent facilement dans le piège. Il est temps pour eux de se réveiller, de s'unir d'une seule voix et de former un front pour déjouer le complot.

L'examen d'éléments factuels démontre les visées réelles d'Israël et des Etats-Unis dans la région.

L'agression actuelle israélienne vient, non seulement en début de saison touristique au Liban (provoquant une perte de plus de 4 milliards de Dollars au pays du Cèdre), mais surtout à quelques mois près de la fin du contrat d'alimentation d'Israël en eau douce en provenance de Turquie (accord de 2002 portant sur 50 millions de m3 d'eau).

Cette attaque vient aussi, seize mois après la déstabilisation du Liban à l'issue de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri, dans des circonstances absurdes et dont les vrais auteurs et commanditaires ne seront jamais démasqués. A cet égard, l'attention des Libanais devra être attirée sur le fait que cet acte ne peut être organisé et effectué que par l'intermédiaire de services secrets très efficaces, à l'instar des services israéliens. La précision par laquelle les Israéliens s'attaquent à des objectifs particulièrement précis au Liban ne laisse présager aucun doute sur la présence et le rôle des services israéliens au Liban depuis ces dernières années. Il faut le reconnaître, sans donner aucune légitimité à l'occupation syrienne du Liban (à cet égard, faut-il rappeler qu'en 1990, Monsieur Georges Bush père qui avait permis à la Syrie d'Hafez El Assad d'occuper manu militari le Liban et d'évincer le Général Aoun du pouvoir, alors que ce dernier menait une guerre de libération nationale et s'attaquaient aux milices en vue d'instaurer un Etat de droit), depuis la prise du pouvoir de Bachar El Assad en Syrie, à l'issue du décès de son père, le régime syrien s'est de plus en plus affaibli aussi bien à l'intérieur qu'au Liban. Malgré la présence de l'armée syrienne sur le territoire libanais, le gouvernement libanais s'émancipait de plus en plus de la tutelle de Damas qui était à son apogée (il faut le rappeler) en début des années 1990, quand les Etats – Unis et les Grandes Puissances soutenaient le régime pro-syrien au Liban. Ce n'est que quinze ans plus tard, que la « communauté internationale » s'est réveillée et que les Nations Unies ont adopté, sous l'impulsion des Etats – Unis qui occupaient désormais l'Irak, la résolution 1559 qui pointait du doigt la Syrie et la milice du Hezbollah. Le Président syrien, beaucoup plus libéral que son père et désireux de mener son pays vers plus de développement économique, culturel et social n'avait donc aucun intérêt à se faire discréditer en commettant le meurtre de Rafiq Hariri et, de ce fait, se mettre en porte à faux avec la communauté internationale.

A qui profite l'assassinat de Rafiq Hariri ?

L'assassinat de Rafiq Hariri n'a profité qu'à ceux qui désirent déstabiliser le Liban dans le cadre d'une déstabilisation générale du Moyen – Orient, en vue de la création de minuscules entités communautaires voire théocratiques à l'instar de l'Etat hébreux : les Etats-Unis et leur fidèle allié israélien.

En effet, la composition communautaire de la société libanaise (17 communautés reconnues constitutionnellement) et la pléthore de mouvements politiques qui s'y trouvent font de ce pays un terrain d'expérimentation voire un outil utilisé par les Américains et leurs alliés dans leur manœuvre visant les divisions pour mieux régner. Cette pratique est héritée de l'ex-Empire ottoman qui avait favorisé le communautarisme dans cette région composée alors de « *millets* » (nations). A la chute de l'Empire ottoman à la fin de la Première guerre mondiale et en conséquence des accords Seycks – Picot, des Etats – nations, pour la plupart artificiels, ont été créés soit sur la base de compromis communautaires ou par le biais de dictatures. Cette architecture a pallié un éventuel découpage ethnique ou communautaire qui aurait créé des entités hétérogènes.

Par conséquent, il n'existe pas de majorités pures dans ces pays mais des coalitions communautaires. Progressivement et avec le temps, ces entités ont réussi tant bien que mal à se développer notamment, pour certains, grâce aux réserves de pétrole qu'elles détiennent dans leur sol.

La création de l'Etat d'Israël grâce à la Seconde guerre mondiale a réintroduit le communautarisme dans cette région et a favorisé les poussées du fondamentalisme religieux.

En effet, l'Etat théocratique d'Israël et sa société monoconfessionnelle, endogamique et raciale a intérêt à s'entourer d'entités identiques. C'est la raison pour laquelle les régimes théocratiques à l'instar de la République islamique d'Iran ou l'Arabie Saoudite n'ont jamais été découragés. Le régime wahhabite saoudien, bien qu'ayant soutenu les mouvements islamistes sunnites au Proche et au Moyen – Orient depuis plus de quarante ans, avait toujours le soutien des Etats – Unis, alliés traditionnels d'Israël, aussi bien pour la raison que nous venons d'évoquer que dans un souci de contrôler les gisements de pétroles dans la péninsule arabique. Il en est de même pour les autres pays tels que l'Iran ou l'Afghanistan... En revanche, les modèles nationalistes et les Etats laïcs (tels que la Syrie ou l'Irak) mais aussi les Etats présentant des sociétés multiconfessionnelles et pluriculturelles, comme le Liban ou la Palestine, font l'objet d'une stratégie de déstabilisation. En effet, la cause palestinienne qui a été défendue depuis un demi siècle par des chrétiens (Georges Habache, Hanane Achraoui, Yasser Arafat de mère chrétienne et marié avec une chrétienne orthodoxe, Ibrahim Souss, Leila Chahid...) s'est islamisée progressivement depuis la création du Hamas, un mouvement intégriste musulman qui a été encouragé par Israël (qui le reconnaît). Cette stratégie politique explique aussi les motifs réels de l'intervention américaine en Irak. En effet, la nature laïque du régime baasiste de Saddam Hussein n'offrait pas un prétexte sérieux aux Américains à l'instar de celui qui leur a permis d'envahir l'Afghanistan à l'issue des attentats du 11 septembre 2001. De même, une intervention motivée par le fait d'y amener la démocratie ne pouvait pas être crédible car dangereuse pour l'ensemble des régimes de la planète et susceptible de sanctions pour atteinte au principe absolu de la non – ingérence. Les Etats – Unis invoquèrent alors comme motif officiel la détention par l'Irak d'armes non conventionnelles.

J'ai été personnellement témoin de la nature fallacieuse de cet argument : une semaine avant l'invasion américaine, je m'étais rendu à Bagdad en mission humanitaire en faveur des enfants irakiens. J'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement, à l'hôtel Al Rashid, avec l'expert des Nations Unies relativement à ces armes, Monsieur Hans Blix, qui m'a confirmé son incertitude sur leur existence. En réalité, l'invasion américaine de l'Irak a deux objectifs interdépendants : la mainmise et le contrôle du pétrole, d'une part, et la déstabilisation de la région, d'autre part, en manipulant les facteurs de dissension communautaires et ethniques. Il en est de même pour la Syrie et le Liban. Ainsi donc, les Etats – Unis cherchent la déstabilisation de la région en plaidant officiellement en faveur de sa démocratisation, mais en encourageant, en réalité, les dissensions internes. Les interventions directes américaines lors du processus électoral de l'an dernier au pays du Cèdre en sont la preuve.

Les visées réelles d'Israël sur le Liban

Dans cet esprit d'affaiblissement et de tentative de régression des sociétés du Moyen - Orient, les Américains laissent faire les Israéliens au Liban.

L'objectif réel de l'intervention israélienne n'est pas la libération des deux soldats enlevés par le Hezbollah (qui n'est qu'un casus belli à l'instar de l'assassinat du diplomate israélien en 1982 qui avait servi de prétexte à l'armée de Tsahal pour effectuer son opération « paix pour la Galilée »), ni d'anéantir le Hezbollah, mais de s'attaquer à l'infrastructure du Liban qui a su se redresser à l'issue de la guerre, d'affaiblir l'économie du pays du Cèdre et, par conséquent, porter atteinte à son progrès culturel et social, à l'instar de l'opération américaine en Irak qui a également pour objectif (nonobstant la mainmise sur le pétrole) la destruction du progrès de ce pays.

L'enlèvement des deux soldats de l'armée du Tsahal (il faut souligner qu'il s'agit de soldats druzes, donc non juifs et par conséquent, dont la vie importe peu la logique raciale israélienne) a certainement été provoquée par une manigance des services : faciliter au Hezbollah cette opération afin d'avoir un prétexte pour entamer les frappes du Liban et semer la zizanie chez les Libanais, en provoquant un sentiment de responsabilisation du Hezbollah.

Or, faut-il rappeler que le Hezbollah a été encouragé, depuis plus de vingt ans, par les Etats-Unis et par Israël pour affaiblir le Liban durant le mandat du Président Amine Gemayel ? Faut-il rappeler qu'Israël fermait les yeux quand l'Iran (ennemi à l'époque de l'Irak de Saddam Hussein) fournissait cette milice par des armes ? Faut-il oublier que les Etats-Unis ont tout œuvré pour faire échouer la tentative du Général Aoun de redresser le pays du Cèdre et de rétablir un Etat de droit en 1989 et 1990 ?

Force est aussi de constater qu'en 2000, Israël a renforcé politiquement le Hezbollah, lors de son retrait subite du Sud-Liban, en transformant ce mouvement d'une simple milice en une résistance nationale. A l'instar de la Palestine où les Israéliens ont créé et renforcé le Hamas pour lutter contre le combat nationaliste palestinien, en islamisant la cause palestinienne afin d'avoir un prétexte légitime pour exterminer ce peuple, Israël prétend que son offensive actuelle vise le Hezbollah au Liban. Mais qu'en était-il en 1979 et en 1982 (pour n'en citer que deux dates), alors que le Hezbollah n'existait pas à cette époque ?

La volonté réelle d'Israël est claire : la mainmise sur les eaux du Litani et l'anéantissement du peuple libanais qui a su se redresser vertigineusement, en sauvegardant la composition de sa société multiconfessionnelle.

Les Libanais doivent être conscients de cette réalité et ne pas tomber dans le piège de leurs ennemis. Ils ont assez payé de leur sang pour ce complot : guerre civile, occupations, exterminations massives (massacres, génocide de Cana), intrigues internes, conflit avec leurs voisins syriens, conflits internes... S'ils veulent apprendre sur la psychologie israélienne, hypocrite et insidieuse, qu'ils aillent interroger les anciens membres de l'ALS (Armée du Liban Sud), les rescapés de la guerre de la montagne (en 1983, l'armée du Tsahal a provoqué des massacres inter-libanais au Mont Liban, en semant la zizanie entre les communautés libanaises). S'ils veulent apprendre sur la psychologie juive arrogante, dominatrice, vindicative et raciale, qu'il aillent interroger les nations (en France, en Grèce, en Italie, en Russie, en Afrique, aux Etats-Unis même, en Chine, en Pologne voire dans tous les pays de l'est de l'Europe, en Espagne, au Maroc, en Tunisie, en Australie...). Fiers de leurs relations ancestrales avec la France et les Français, qu'ils se souviennent de la fameuse phrase du Général De Gaulle (Monsieur Nicolas Sarkozy l'ignore peut-être) : « les Juifs sont un peuple arrogant, sûr de lui-même et dominateur » !

Elie HATEM

Avocat à la Cour
Professeur à la Faculté Libre
de droit et d'Economie de Paris
Docteur en Droit

Spécial Synode pastoral pour le Liban

LE LIBAN EN MARCHE

ENTRAINE PAR LE SYNODE

Le Synode annoncé par le Souverain Pontife constitue une chance pour le Liban pour se redresser sur le plan social, ecclésiastique, moral, spirituel et national. C'est une chance aussi pour les Catholiques d'Orient, dont le sort est lié à ceux du Liban, pour réaffirmer leur présence et assurer leur survie dans une nouvelle structure qui leur garantit l'exercice de leurs libertés.

Cette Assemblée demande un long travail de réflexion et de préparation. Elle fait appel à la participation concrète aussi bien des religieux et des prêtres que des laïcs: "... (La préparation du Synode est) une période durant laquelle les catholiques libanais - prêtres, religieux ou laïcs - sous la direction des Patriarches et des évêques, seront appelés à donner leur contribution, à redécouvrir les racines profondes de leur foi et à se libérer de tout ce qui les empêche de vivre en cohérence et authenticité le Message du Christ ... Ce sera un temps de mobilisation spirituelle". (Message télévisé du Pape aux catholiques du Liban - La Documentation Catholique n° 2034 - page 771).

Dans ce sens, le Conseil Pastoral Paroissial de l'Eglise Notre-Dame du Liban à Paris avait tenu, le 18 Mars dernier, une réunion dans les locaux du Foyer Franco-Libanais. Une soixantaine de paroissiens y ont participé pour réfléchir sur les modalités d'organisation de groupes de travail et de réflexion (a). Cette réunion fut suivie d'une campagne de sensibilisation pour le Synode. Un bulletin Spécial-Synode Pastoral pour le Liban a été largement diffusé, accompagné d'un questionnaire adressé aux membres de notre communauté.

(a) Les thèmes de réflexion seront déterminés ultérieurement en fonction des linéaments (grandes lignes élaborées par le Secrétariat Général du Synode des Evêques dont le siège permanent est à Rome et qui ne seront communiquées qu'en fin de mois).

Le résultat de cette campagne est étonnant. Bien qu'il ne soit pas encore définitif, il est significatif. On a noté une large et massive participation de nos paroissiens de tranches d'âges et de milieux différents. Les réponses, pour la plupart, se recoupent et se rejoignent. Elles ont été très franches et spontanées, le reflet d'une démocratie directe où chacun exprime librement sa pensée. Il est étonnant de voir que nos divergences disparaissent quand il s'agit d'un travail personnel, à "huis clos", en l'absence de spots et de concurrence ! Cette participation hâtive montre un dynamisme, une mobilité et une prise de conscience du rôle dont chacun de nous devrait entreprendre pour la reconstruction du Liban. Telle est la mission de ce Synode : faire porter nos aspirations, à la suite d'un long travail, en commun, dans les trois dimensions spirituelle, oecuménique et nationale. Puisse le Synode Pastoral pour le Liban nous servir de code de conduite sociale, spirituelle, politique, civique et morale sous la bénédiction du Saint Père, par la grâce du Saint-Esprit et l'intercession de la Sainte Vierge auprès du Très-Haut.

Nous nous sommes ici donnés le soin de faire un compte-rendu préliminaire, regroupant la plupart des thèmes et des réactions rencontrés dans les réponses au questionnaire.

Nos paroissiens peuvent toujours nous fournir leurs réponses avant le 30 courant. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, nous indiquer leurs noms et coordonnées sur les fiches pour que nous puissions mieux acheminer matériellement le travail. Le texte du questionnaire (pour ceux qui ne l'ont pas obtenu) est toujours disponible à l'Eglise Notre-Dame du Liban.

MISSION DE NOTRE EGLISE

L'Eglise au Liban devrait avoir un rôle primordial dans la reconstruction du pays. Sa mission est inhérente à l'Histoire même du Liban.

Des critiques ont été recueillies à cet égard, où certains ont constaté un échec de cette mission au cours des dernières années, le Patriarcat n'ayant pas été à la hauteur de ses responsabilités et, en général, le clergé plongé dans des considérations matérielles qui le détournent de sa vocation.

Pour bon nombre qui ont répondu au questionnaire, l'Eglise Catholique doit avoir essentiellement une mission spirituelle au Liban, en recherchant et préservant la parole du Christ, en réaffirmant les principes de la foi : amour, partage, fraternité, charité, humilité, tolérance et pardon, pour pouvoir arriver à une véritable PAIX SOCIALE.

Notre Eglise est donc appelée à aller vers un renouveau social, religieux et ecclésial ou à un retour aux sources pour montrer aux fidèles et à tous les Libanais le bon chemin. Trait d'union entre les différentes communautés libanaises, elle devrait oeuvrer pour le dialogue interconfessionnel, l'unification des chrétiens et la réconciliation nationale. Pour cela, elle doit être dotée d'un esprit d'ouverture aussi bien vis-à-vis des fidèles que des autres citoyens libanais : une Eglise du peuple libanais, pour le peuple libanais.

Cela rejoint le rôle social qu' elle est appelée à jouer en aidant les personnes démunies et en consolidant les structures humanitaires.

Certains ont souligné la mission de l'Eglise Catholique au Liban dans la Christianisation du monde arabe et la protection des chrétiens d'Orient. A cette opinion s'ajoute celle de dénoncer l'occupation du pays, opinion qui serait peut-être en contradiction avec celle qui prône la séparation de l'Etat et de l'Eglise.

DES CHANGEMENTS A OPERER

A l'issue de plusieurs années de guerre, nous nous retournons vers nous-mêmes, ne serait-ce que pour chercher les éventuelles causes de notre malheur. Nos auto-critiques sont souvent virulentes et, dans une certaine mesure, violentes mais nécessaires à prendre en considération pour en faire le bilan. C'est ce qui ressort des réponses concernant les changements éventuels à opérer dans notre Eglise.

La réaction n'est pas tendre de ceux qui parlent d'un changement - une épuration de l'"organigramme" ecclésiastique (en empruntant à la terminologie rencontrée dans les réponses).

Elle est moins violente dans les réponses qui proposent un changement qualitatif dans la hiérarchie de l'Eglise Catholique au Liban et qui appellent les chefs religieux à prendre conscience du rôle authentique et traditionnel que l'Eglise a toujours joué dans l'Histoire du Liban.

La critique vise surtout les dignitaires religieux qui devraient faire preuve d'humilité, d'humanité et de simplicité. Ils devraient être moins matérialistes. On reproche également aux prêtres de ne pas être assez présents dans les familles.

L'Eglise Catholique au Liban devrait être plus œcuménique pour certains qui sont allés jusqu'à proposer une union des rites catholiques. Elle doit surtout être dynamique, se mettre au niveau du peuple, savoir écouter et se faire entendre quand cela est nécessaire. Elle doit être plus spirituelle, présente à tous les niveaux et garder la valeur des sacrements. D'autres paroissiens pensent, dans leurs réponses, que l'Eglise doit être ferme et déterminée dans ses prises de position pour préserver la minorité chrétienne au Moyen-Orient, tandis qu'une opinion rencontrée fréquemment suggère une séparation de l'Eglise et de l'Etat : "L'Eglise ne doit plus s'immiscer dans la vie politique. Elle devrait par contre avoir un rôle social plus élaboré. Elle ne doit pas négliger l'importance des jeunes aussi bien en son sein qu'en société. Il faudrait les inclure dans les Conseils pastoraux et leur fournir des activités sportives et culturelles...". Notre Eglise est appelée à s'adapter au monde moderne de la communication, faire usage d'une "publicité" pour informer les fidèles et leur faire passer le message chrétien.

Vient ensuite le rôle primordial des laïcs qui ont à la fois une mission de témoignage et d'action pratique. Témoignage de l'Evangile et de la foi chrétienne. Pour cela, ils doivent prendre conscience de l'importance de leur partenariat avec l'Eglise et acquérir une formation chrétienne solide (connaître la limite de la Doctrine Sociale de l'Eglise). D'un point de vue pratique, ils doivent prendre part à toutes les activités, seconder les clercs et avoir une authentique participation dans la "gestion" de l'Eglise (participer à l'élection de leur Patriarche), soit par la création des Conseils communautaires. Aussi, devraient-ils participer à la vie caritative, s'occuper de la cathéchèse et reconstruire le noyau social : la famille. L'Eglise, quant à elle, est appelée à encourager et aider les mouvements laïcs en s'ouvrant à eux et en écoutant leurs problèmes, en répondant à leurs suggestions.

ROLE DE LA DIASPORA

La Diaspora libanaise a un double rôle à jouer : dans la reconstruction du Liban et la restauration de la paix aussi bien que dans le renouveau de l'Eglise. Nos paroissiens argumentent ce rôle : "Les Libanais de la Diaspora ont le privilège de voir tout ce qui s'est passé et se passe encore au Liban avec un certain recul et une certaine objectivité. C'est à eux d'apporter un souffle nouveau, enrichi par leur expérience à l'étranger". Grâce à cette expérience, ils pourront enrichir le pays, rectifier la notion de démocratie et moraliser la politique car "on ne gouverne pas un pays selon ses intérêts personnels". La Diaspora devrait réfléchir sur les notions d'arabité, de libanité et d'universalité.

Egalement, la Diaspora libanaise doit contribuer par sa prière au renouveau de l'Eglise au Liban. Les Libanais de l'étranger sont invités à prier pour que l'Esprit-Saint éclaire les coeurs et obtienne le Pardon indispensable pour aller de l'avant et construire sur un terrain solide.

En outre, la Diaspora est appelée à participer à la reconstruction matérielle du Liban : octroyer des aides pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, pour aider les démunis et assurer la scolarité des enfants. Elle doit fournir un soutien philosophique, moral et matériel; ~~et~~ défendre d'une façon acharnée la francophonie. Ce rôle a été assimilé par l'un de nos paroissiens à celui d'un "médecin au chevet d'un malade".

La plupart de ceux qui ont répondu au questionnaire invitent la Diaspora libanaise à s'unir, resserrer les rangs, s'entendre, oublier les tendances qui nous séparent, s'entraider pour le mieux du Liban, éliminer les sentiments de jalousie et s'aimer dans la paix et la confiance. Les Libanais de la Diaspora doivent trouver des moyens cohérents et modernes pour transmettre le message chrétien et pour retrouver nos valeurs morales et spirituelles authentiques. Nous devons retourner aux sources de nos traditions et de notre foi, faire connaître l'Histoire et la culture libanaises autour de nous pour sauvegarder notre identité. La création de clubs ou de lieux de rencontre entre Libanais à l'étranger fut suggérée pour consolider notre entraide aussi bien à l'étranger que pour le service de nos concitoyens au Liban.

Le fait que les Libanais de la Diaspora se trouvent plus libres à l'étranger qu'au Liban sous occupation, ils devraient oeuvrer pour l'indépendance territoriale et politique de leur pays, dénoncer les traîtres et les coupables, l'hypocrisie et la compromission honteuses de leurs représentants au Liban. Ils doivent lutter pour libérer leu^r Liban.
pays -

Une autre opinion suggère le retour des Libanais de la Diaspora au Liban : "Pour reconstruire et restaurer, il faut être sur place". Il faudrait surtout que la Diaspora soit assez bien structurée, loin des passions confessionnelles et de la démagogie.

QU'ATTENDONS-NOUS DU SYNODE ?

Différentes formulations avec une réponse unanime frappante : il faudrait que le Synode aboutisse. Il n'a pas le droit d'échouer. Sa réussite doit être pratique et à tous les niveaux. C'est une chance pour l'Eglise et pour sa hiérarchie

pour se réconcilier avec le peuple. C'est une occasion pour les catholiques et les autres confessions chrétiennes de reconnaître nos péchés et nos erreurs, pour recevoir la grâce d'un renouveau oecuménique.

Le Synode ferait sortir notre Eglise de son isolement et obligera les évêques et responsables à regarder ce qui se passe en dehors de chez eux. Il redonnera confiance dans les autorités religieuses. Ces dernières prendront peut-être conscience de l'importance historique de leurs charges dans une Eglise militante comme celle du Liban.

Ce qu'on attend du Synode est ce qu'"un naufragé attend quand on lui tend la main", répond l'un de nos paroissiens. Le Synode serait une planche de salut pour les chrétiens du Liban. C'est une occasion pour toutes les communautés religieuses pour réfléchir et reconstruire un nouveau Liban, solide avec un renouveau spirituel et moral, avec une foi revitalisée et un amour du Christ qui doit être présent dans le coeur de chacun de nous. Le Synode devrait créer : une relation plus étroite entre le Vatican et les Libanais.

Sur un plan politique, nos paroissiens espèrent que le Synode puisse mobiliser de nouveau la communauté internationale et l'opinion publique mondiale au sujet du Liban. Qu'il puisse constituer un acte de dénonciation de l'occupation et faire appel à la résistance et à la libération: "Ce n'est pas la peine d'aboutir à un nouveau Taëf". Le Synode pour le Liban doit être au service du maintien de nos traditions maronites et nous permettre de nous unir.

HEROIQUE LIBAN

En quatre chapitres, le Général Bertrand de Dinechin raconte le Liban qui est un *“message”*, en reprenant l'expression du Pape Jean-Paul II qui s'adressait à tous les évêques catholiques alors que le Liban se réduisait en cendres, en leur rappelant que ce petit pays est *“un message et un modèle pour l'Orient comme pour l'Occident”*.

Le Liban est un témoin de la foi, de la charité et de l'espérance, une terre de tradition, de fraternité et de vérité, fruit d'une géopolitique exemplaire entre l'Orient et l'Occident. C'est autour de ces thèmes que s'articule le travail du Général de Dinechin qui, en s'inspirant du Pape Jean-Paul II, médite le message qu'adresse aujourd'hui le Liban, *“un message ferme et clair, qu'il serait criminel de méconnaître ou, pire encore, de mépriser : foi dans la transcendance de l'homme et fidélité à la vérité révélée par le Christ transmise d'âge en âge et sans interruption dans ce pays depuis les Apôtres eux-mêmes”*.

L'auteur commence son ouvrage en rappelant les origines historiques du pays des Cèdres, *“terre de prédilection, petit par la taille, à peine celle d'un département de France (10 452Km²), modeste par le nombre de ses habitants (moins de quatre millions hors diaspora), mais grand par son histoire multimillénaire et par son rayonnement, ce pays, dont le nom (Lebnan, blanc) évoque la blancheur immaculée de ses cimes enneigées...”*. Héritier d'une histoire héroïque et mouvementée, le Liban est un brassage de cultures et de civilisations, depuis les Phéniciens qui créèrent sur son littoral une série de cités marchandes, *“véritables cités-Etats”*.

Victime d'invasions et d'occupations, notamment mésopotamiennes, grecques et romaines, ce pays a toujours su se redresser et renaître de ses cendres comme le Phénix. Chrétien depuis la révélation du christianisme, le Liban fut une terre d'exil à tous les persécutés du Proche-Orient : *“de tout temps, le Liban sera une terre d'accueil ouverte à tous, aux Chrétiens persécutés par les Hérétiques ou par les Musulmans, comme aux Musulmans eux-mêmes, persécutés à leur tour parce que réformateurs ou dissidents”*.

Le Général de Dinechin rappelle que *“c'est au cours des quatorze siècles d'occupation arabe puis turque que s'affirmera progressivement, autour d'une minorité de chrétiens irréductibles, la personnalité singulière du peuple libanais, fruit d'une géopolitique au caractère exemplaire, s'inscrivant dans le droit-fil de celle du peuple phénicien”*. L'auteur rappelle ensuite le régime de principauté établi dans ce pays, qui a donné naissance à la nation libanaise contemporaine : *“le Liban, administré par de puissants émirs de 1516 à 1840, et modèle de géopolitique affirmant avec force son identité, sa*

double culture orientale et occidentale et sa vocation de symbiose entre les peuples et les confessions, se révélera peu à peu comme une entité autonome". Il revient ensuite à l'époque du mandat français (1918-1943) non sans rappeler les origines des relations séculaires franco-libanaises depuis Saint-Louis.

L'auteur expose ensuite, après une claire et lucide analyse de la période qui a donné naissance à la république indépendante libanaise de 1943, la tragique guerre qui a déchiré ce pays depuis 1975, en précisant que *"la tragédie libanaise ne sera cependant pas à proprement parler une guerre civile. Elle sera la conséquence d'affrontements régionaux et internationaux ayant pour théâtre le sol libanais et pour lesquels les protagonistes chercheront à utiliser les divers éléments du pluralisme libanais, ethnique, politique, culturel et surtout religieux"*. La guerre du Liban opposa, au départ, Libanais aux organisations militaires palestiniennes qui cherchaient à s'emparer de ce pays. La situation se complique ensuite. Elle implique Syriens et Israéliens qui occupent respectivement ce pays et contribuent à l'effritement de l'autorité de l'Etat. En 1990, le Liban est complètement envahi par la Syrie, avec la bénédiction américaine. Le Général AOUN, dernier espoir d'un Liban libre et indépendant, est contraint à l'exil. *"Ainsi, le Liban, sous les yeux horrifiés des uns et indifférents des autres, est-il entré aujourd'hui en agonie. Abandonné par ses frères d'Occident, notamment ceux de la France, il est devenu la proie de ses frères d'Orient à la faveur du conflit qui les oppose à l'Etat d'Israël. (...) Au plan religieux, la communauté chrétienne, fondement du Liban, sera la grande victime des événements. Elle sera en effet la cible à la fois des Palestiniens, des Syriens, des Druzes, des Iraniens et de leurs alliés libanais. Une grande partie d'entre elle sera en outre savamment manipulée à son détriment par Israël. Elle sera elle-même sujette à de sauvages divisions et règlements de compte internes. (...) Elle aura le sentiment hélas trop justifié! que l'on voulait se débarrasser définitivement d'elle d'une manière ou d'une autre : la soumettre ou l'anéantir"*. Ce n'est que grâce au Synode pour le Liban que ce pays retourne à ses traditions et ses sources, un Synode très particulier *"car, fait unique en son genre, il rassemblera autour des évêques catholiques, des représentants de toutes les autres communautés religieuses présentes au Liban : protestants, orthodoxes, sunnites, chiïtes et druzes"*, un Synode très particulier, *"puisqu'il se proposait, non seulement de susciter un renouveau spirituel des Catholiques et des Chrétiens en général, mais également de réfléchir aux moyens de rétablir l'entente entre les communautés libanaises en même temps que de s'interroger sur la vocation propre du Liban, pays charnière entre l'Orient et l'Occident"*.

Le Général de Dinechin a non seulement réussi à démontrer que le Liban est "message" pour l'Orient comme pour l'Occident, mais il a aussi réussi à adresser un autre message : celui de la solidarité franco-libanaise qui n'a cessé de se renforcer durant les siècles et dont l'ultime illustration est l'amour pour le pays des Cèdres qu'exalte l'auteur tout au long de son ouvrage.

Ce livre est loin d'être un simple témoignage. C'est un acte de foi que manifeste le Général de Dinechin. Préfacé par le Père Mansour Labaki, "*Héroïque Liban*" est aussi un document historique et un manifeste politique, très documenté et objectif, qui explique la réalité du Liban.

Elie HATEM

**Héroïque Liban*, éd. Téqui
175p.; 75 F

LA QUESTION ANJOUANAISE AU REGARD DU DROIT

La question anjouanaise, sans précédent dans l'histoire contemporaine, présente un intérêt juridique qui mérite quelques observations. La sécession d'Anjouan de la Fédération Islamique des Comores et son désir de se rattacher à la France, sa mère patrie, a déclenché une situation qui a mis en évidence un dysfonctionnement constitutionnel et institutionnel de la Fédération comorienne. Très vite, Mohéli s'est ralliée au mouvement. La Grande Comore est aussi déstabilisée : le courant d'opposition au pouvoir "fédéral" a pu voir le jour.

Le problème comorien dans son ensemble est dû à la nature instable du régime et des institutions. La soi-disant Fédération Islamique des Comores a fait défaut, depuis 1976. Plusieurs constitutions ont été adoptées, mais n'ont point été appliquées. Le pouvoir central est concentré à Moroni, en Grande Comore qui bénéficie, à elle seule, de toutes les aides et les subventions internationales. Il existe, de ce fait, une disparité entre les trois îles de la "Fédération" qui manque de cohésion sociale et d'unité territoriale.

La proclamation de l'autodétermination d'Anjouan, le 3 août dernier s'avère ainsi justifiée. Elle a été couronnée par un référendum en faveur de l'indépendance, qui a donné naissance à l'Etat d'Anjouan qui a adopté sa constitution par un autre référendum populaire, en février dernier. A cet égard, faut-il rappeler les trois conditions requises juridiquement pour qu'un Etat existe : l'établissement d'une population sur un territoire, gouvernée par un appareil souverain issu de cette collectivité, agissant pour le compte de celle-ci et non soumise à une autorité extérieure. Quant à la reconnaissance, élément de pure opportunité politique, elle n'est pas indispensable à l'existence d'un Etat, mais lui confère une sorte de légitimité qui lui permet de participer à la vie internationale car un pays peut difficilement vivre retranché. La reconnaissance s'obtient en général progressivement, à mesure que le nouvel Etat s'affirme.

Ainsi, la société internationale est mise aujourd'hui devant le fait accompli : la Fédération Islamique des Comores a éclaté par la sécession d'Anjouan et de Mohéli. Il va donc falloir reconnaître à ces îles le droit à l'autodétermination et la liberté de disposer d'eux-mêmes. Un droit à l'autodétermination : cela veut dire le droit d'adopter le système constitutionnel de leur choix. Une liberté de disposer d'eux-mêmes, qui veut dire la faculté de décider librement de leur retour au giron de la France ou d'adopter toute autre formule qui répond à la volonté réelle de ces peuples.

Elie HATEM
Professeur-Boston University

ENTRETIEN AVEC JEAN-MARIE LE PEN

AL MOHARER NEWS : *Comme le rôle de la presse consiste à dire la vérité, sans détour, nous souhaitons ici souder votre position, en discutant avec vous, à bâton rompu, en toute franchise.*

Monsieur Le Pen, vous êtes accusé de cultiver la haine et l'animosité contre les Arabes et les Juifs. Vous êtes aussi accusé d'antisémitisme qui est une attitude raciste. Qu'en dites-vous ?

Jean-Marie LE PEN : Puisque vous voulez qu'on parle en toute franchise, permettez-moi de vous dire que cette accusation est complètement fausse, imprécise et manque d'honnêteté.

Je ne suis point contre les Arabes. Bien au contraire, je suis le seul à les soutenir, chez eux, dans leur propre pays et à défendre leurs causes. Ma position à l'égard de l'immigration, notamment l'immigration clandestine, ne doit pas être interprétée comme une attitude d'hostilité contre les Arabes ou contre une catégorie d'entre eux. J'ai beaucoup d'amis arabes. D'ailleurs, il y a dans le Front National des Arabes qui partagent mes convictions politiques et appuient mes thèses en ce qui concerne l'immigration, la nécessité de la réglementer, de la limiter et d'arrêter le flux continu des immigrés clandestins en France. J'ajoute que deux français arabes viennent d'être élus conseillers régionaux : Sid Ahmed Yayahoui en Provence et Farid Smahi à Paris.

Il ne faut pas nier que ces vagues d'immigrés qui traversent nos frontières provoquent un sentiment de crainte, dans la société française, à l'égard des Arabes.

Ceci dit, ma politique ne peut avoir que des retombées bénéfiques pour les Arabes, dans le sens qu'elle empêche les réactions populaires d'hostilité contre eux et sauvegarde les bonnes relations de la France avec les pays arabes. Ma politique vise à renforcer notre amitié avec ces derniers.

Examinons si vous le voulez bien la ligne directrice de ma politique étrangère. Je suis l'ami de plusieurs chefs d'Etat arabes et musulmans. Je dirai même que je suis pratiquement le seul homme politique français à s'être révolté contre l'attitude inhumaine que la communauté internationale a prise envers l'Irak et à dénoncer

inlassablement la criminelle politique de blocus contre le malheureux peuple irakien. Ma relation avec le Président Saddam HUSSEIN est fondée sur l'amitié et le respect mutuel. Sachez que j'éprouve le même sentiment d'amitié et de respect envers tous les musulmans, en général. Je ne suis pas de ceux qui condamnent une société dans son ensemble quand une faute est commise par un groupe marginal d'individus qui la compose. A mes yeux, seul le fautif est responsable de son acte. Cela s'applique aussi aux Arabes. Je ne crois pas aux condamnations collectives et aveugles.

En ce qui concerne les Juifs, permettez-moi de dénoncer dans votre journal l'extraordinaire supercherie médiatique exercée à mon encontre. Je ne suis pas "contre les Juifs" ni hostile au judaïsme. Je le dis, le répète solennellement et en toute franchise ! Je suis contre la dualité d'allégeance. Lorsque vous êtes Juif français, votre allégeance doit être à la France et non pas à Israël. Mais, hélas, c'est le contraire qui se produit. L'allégeance de beaucoup de juifs français va d'abord à Israël. La France ne constitue pour eux qu'une résidence. Certains ne râtent d'ailleurs pas une occasion de l'exprimer, ce qui n'est pas, à mes yeux, compatible avec l'allégeance nationale. Pour être plus précis, ce que j'évoque ici concerne le courant politique juif, ce qu'on appelle "le sionisme" ou le courant juif politico-religieux dont les convictions se transmettent par la descendance familiale. Je n'ai aucune hostilité contre les Juifs qui se considèrent français à part entière ni contre le judaïsme en tant que tel. J'ajoute que là aussi nos actes prouvent que le Front National n'est pas raciste puisqu'une de nos élues de Provence est juive.

Et, puisque vous m'accusez, permettez-moi de faire la pareille, vous accusant à mon tour ainsi que la presse en général de supercherie. Pourriez-vous me dire, en toute sincérité, qui d'autre que moi parle et défend le droit des Palestiniens en Palestine ? Je suis le seul, en France, à avoir demandé aux Israéliens d'accorder aux Palestiniens, sur le territoire palestinien, les mêmes droits que la France accorde aux Juifs sur son propre territoire ! Dès lors, les sionistes et Israël ont mal réagi et une campagne de dénigrement s'est déclenchée contre moi.

Je vous demande de dire clairement à tout Arabe que Jean-Marie LE PEN n'est pas hostiles aux Arabes mais condamne les flux migratoires incontrôlés, en particulier, l'immigration clandestine. Citez-moi un seul pays qui accepte de légaliser des centaines de

milliers d'immigrés clandestins, comme le gouvernement actuel est en train de le faire ?

Dites également aux musulmans que Jean-Marie LE PEN n'est pas contre l'Islam et qu'il respecte toutes les religions. Dites aussi à chaque Juif que je ne suis pas contre le judaïsme en tant que religion, ni contre les Juifs qui veulent exercer librement leur foi. Je ne condamne que cette double allégeance chez les Juifs qui font usage de notre territoire national pour faire de la propagande pour le sionisme et Israël, et lancer des offensives à partir de la France qui soient contraires aux convictions et aux intérêts de la France et des Français qui n'acceptent pas l'injustice infligée aux Palestiniens. La politique israélienne est appuyée dans le monde par un très puissant réseau d'influence politico-médiatique qui est en mesure d'imposer son point de vue.

Ensuite, je voudrais vous demander, cher Monsieur, ce que signifie l'expression "racisme" ? N'est-ce pas la présentation d'une catégorie humaine comme étant différente des autres ? Le racisme est dangereux quand une catégorie humaine endogame se veut supérieure aux autres, donc plus compétente pour diriger le monde. Or, je n'ai jamais soutenu cette thèse. Il n'existe pour moi ni de "peuple élu" ni de "peuple non élu" ! Sur chaque terre, il existe un peuple qui vit, qui a le droit de gérer ses propres affaires comme il l'entend en les réglementant et en délimitant ses relations avec les autres. Certains veulent que la France renonce à son identité et à son droit de réglementer le flux de l'immigration. Il arrive souvent qu'un pays qui traverse une situation économique délicate interdise l'immigration ou la limite. Il s'agit là de décisions qui relèvent de la souveraineté nationale. Comment se fait-il que tous les pays jouissent de ce droit, à l'exception de la France ? C'est ce que je dis et répète.

Le Juif français est un citoyen français. S'il refuse cette citoyenneté et insiste pour être juif ou israélien avant d'être français, à ce moment, je pense que nous avons le droit de le considérer comme un étranger. Cette attitude n'est point raciste, mais patriotique !

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que la paternité de la théorie du "peuple élu" appartient aux Juifs. D'ailleurs, le racisme et l'antisémitisme servent les intérêts des sionistes qui nourrissent eux-mêmes la haine contre les Juifs. Je vous rappelle que les Nations-Unies, avant la chute de l'ex-Union soviétique et l'émergence de

l'hégémonie américaine, avaient condamné le sionisme comme étant une forme de racisme.

Telle est ma position. Si elle vous semble antisémite et si le discours clair et précis que je tiens constamment est une preuve d'animosité envers les Arabes, les Musulmans et les Juifs, il faudra alors dire adieu à la logique, à la morale et à toutes les valeurs humaines. La différence entre les autres et moi réside dans le fait que je refuse les approches incorrectes qui consistent à mendier le soutien de certaines voix et à moduler mon discours politique pour leur plaire. En tant que nationaliste français, je reflète la conscience du peuple français. Je désire que la France soit forte, dans un monde où le fort domine les plus faibles. La France doit être égale à elle-même. Je désire rester français sur mon propre territoire. Cela vous semble-t-il illogique ou erroné ? Est-ce là une trahison ?

***AL MOHARER NEWS :** Vous avez évoqué la présence d'Arabes et de Juifs dans votre parti. Sans vous contredire, pourriez-vous citer des noms ?*

Jean-Marie LE PEN : Outre ceux que j'ai déjà nommés, je peux aussi vous citer le nom de Monsieur Jean-Pierre COHEN qui a occupé la sixième position dans la liste régionale à Paris, et bien d'autres encore... C'est pour vous dire à quel point notre parti est ouvert et, en même temps, très attaché à son identité française, à la préférence nationale. Je ne pense pas que l'attachement du patriote à sa patrie est un acte raciste ou fasciste. En tant que nationaliste français, je refuse que notre identité et nos intérêts nationaux soient bafoués. J'invite donc tous les Français d'origine arabe ou juive qui se considèrent comme des patriotes à adhérer au Front National. Je défie ainsi tous ceux qui tissent autour de moi des mensonges me traitant d'antisémite ou de raciste d'apporter la moindre once de réalité à leurs propos. Encore une preuve ? Dans tous les grands meetings de la campagne électorale, mon discours était précédé d'un tour de chant : celui d'une grande artiste militante du FN... noire ! Et le plus jeune élu du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur est lui aussi un noir, un jeune antillais du nom de Stéphane DURBEC, qui siège sur les rangs du FN. Comme est noire et antillaise, notre charmante secrétaire nationale aux DOM-TOM, Huguette FATNA.

AL MOHARER NEWS : *Le débat avec vous est le plus souvent explosif. Vous êtes considéré comme la personne qui suscite le plus de polémique dans l'histoire contemporaine de la France. Pourquoi ? Qu'est-ce qui pousse la classe politique à droite comme à gauche ou au centre à vous boycotter ?*

Jean-Marie LE PEN : Quand je parle, je m'exprime comme tout Français qui dit la vérité sans détour ni complaisance. Je dis ce que je pense ! Quant à l'attitude de la classe politique française envers moi, elle est due au fait qu'elle veut ménager le pouvoir des lobbies qui manipulent l'opinion. Les autres partis politiques français craignent le pouvoir médiatique qui est entre les mains des mondialistes. Cependant, si vous examinez en profondeur les Français de tous les partis, vous constaterez qu'ils s'en trouvent une majorité pour partager mes convictions, mais qu'ils manquent de courage pour les avouer publiquement. Le comportement des autres partis et plus généralement du lobby politico-médiatique est désolant puisqu'ils déforment la réalité et manipulent l'opinion publique en adoptant des prises de position contraires aux véritables intérêts de la France. Ce qui est combattu par ces gens là sous le nom de racisme ou de xénophobie, c'est notre nationalisme français. Eux sont des racistes : des racistes anti-français.

Quant au Front National, malgré toutes les difficultés que nous affrontons, notre manque de ressources, malgré les barrages médiatiques qui se dressent contre nous, nous avons quand même réussi à toucher l'opinion publique qui devient de plus en plus sensible à nos thèses.

Je voudrais vous donner l'exemple suivant pour illustrer les manipulations médiatiques qui visent à déformer la vérité sur le Front National : le nombre de sièges que nous remportons dans les législatives ou dans les autres élections régionales, cantonales ou municipales, ne reflète pas le nombre de voix que nous gagnons. Nous représentons, à travers les scrutins, le quart de la population française. Mais nous ne jouissons pas des mêmes moyens qui sont accordés aux autres partis politiques, au niveau du soutien matériel et de la couverture médiatique car sinon, il est clair que nous obtiendrions plus de la moitié des voix des Français. En fait, "l'establishment politique" découpe la France à sa façon, selon son humeur. C'est pourquoi les autres partis remportent un nombre de sièges supérieur à leur véritable force électorale.

AL MOHARER NEWS : *Monsieur LE PEN, si vous arrivez au pouvoir, comment allez-vous résoudre les problèmes de l'immigration et de l'influence sioniste ?*

Jean-Marie LE PEN : Ma position à l'égard de ces problèmes est claire : je limiterai l'immigration légale et mettrai fin à l'immigration clandestine en rétablissant les contrôles à nos frontières. En outre, je ferai en sorte que la nationalité française ne soit pas distribuée comme c'est le cas aujourd'hui à ceux qui ne la méritent pas, et en aucun cas aux immigrés illégaux. La nationalité française sera octroyée selon le besoin national à ceux qui la méritent véritablement et qui feront allégeance à la France. En même temps, j'encouragerai matériellement et moralement le retour des immigrés vers leur pays d'origine, y compris en assistant ces derniers à créer chez eux des emplois en faveur de leurs ressortissants, ce qui encouragera ces gens à rester dans leurs pays, et à conserver une bonne image de la France.

En effet, il faut savoir que la principale raison de l'immigration réside dans les difficultés économiques et politiques dans les pays d'origine de ces immigrés. Je ne pense pas un seul instant qu'un citoyen puisse chercher un refuge à l'étranger si la situation politique et économique de son pays est stable. Or, au lieu d'aider ces pays à retrouver une stabilité économique et politique interne, "l'establishment politique" français exploite cyniquement la question de l'immigration et adopte une politique ambiguë à l'égard de ces pays. Ainsi, d'un point de vue économique, notre politique étrangère devra renforcer l'assistance économique aux pays avec lesquels nous avons un passé politique et historique, en les aidant à se restructurer et à créer des emplois en faveur de leurs ressortissants. Cela aura pour résultat une expansion économique à la fois chez eux et chez nous, notamment par l'établissement d'un juste système d'échange, d'importation et d'exportation de produits réciproques. D'un point de vue politique, nous devons en tant que grande puissance exercer des pressions sur les Etats "exportateurs d'immigrés" pour assurer un minimum d'équilibre politique et de liberté à leurs citoyens, en particulier pour empêcher ces derniers d'user et d'abuser du droit d'asile politique. Evidemment, il restera certains cas qu'on prendra en considération notamment en ce qui concerne l'immigration légale qui fera l'objet d'une décision que nous prendrons à l'égard des étrangers.

En ce qui concerne les activités politiques des étrangers sur notre territoire, notamment les activités mondialistes, il faudra traduire devant la justice tout mouvement, toute organisation ou institution financée par l'extérieur, servant des intérêts étrangers. Il faut dénoncer sans relâche le racisme anti-français et les organisations qui le suscitent et le propagent. Ce que nous demandons aux Français d'origine étrangère, qu'ils soient Arabes, Juifs ou Chinois, c'est qu'ils n'aient qu'une seule allégeance, envers la France. Leurs origines peuvent justifier des sympathies certes, mais celles-ci ne doivent jamais s'exercer contre leur patrie d'adoption.

Je pense que tout est clair. Vous voyez, je ne dissimule rien de notre politique. Nous sommes francs, corrects et honnêtes. Nous dénonçons tous les mouvements qui pratiquent le mensonge politique, à droite comme à gauche.

LE SAINT-PERE AU LIBAN : LE SENS D'UNE VISITE

Par une chaleur humaine exemplaire et exceptionnelle a été accueilli le Pape Jean-Paul II au Liban lors de son séjour, le 10 et 11 mai. Le Liban, terre d'accueil par tradition, mais aussi de pèlerinage chrétien, le Christ ayant visité ce pays et qu'un célèbre écrivain, Monseigneur Virgil GHEORGIOU, qualifia de "Terre de Dieu", a toujours attiré l'envie du Saint Père d'aller visiter. S'il ne l'avait pas fait avant, c'est à cause des affrontements et des combats qui pouvaient menacer sa propre sécurité dit-on. Aujourd'hui, comme la France pacifiée en 1940 grâce à la présence des forces nazis, le Liban est pacifié grâce à la présence des troupes syriennes. Sous cette *pax syriana*, les libanais, toutes confessions confondues, ont espéré que cette visite porte ses fruits : que l'occupation syrienne et israélienne cessent, que le régime des *apparatchiks* imposé par l'occupant disparaisse, que le peuple puisse exprimer librement sa volonté, que les atteintes flagrantes aux libertés et les arrestations arbitraires prennent fin. Ils sont venus acclamer le Pape, porteur d'espérance, une lueur dans leurs ténèbres. C'est pour ces raisons que musulmans et druzes autant que les chrétiens lui ont réservé cet accueil qu'une presse sans scrupule a comparé à celui réservé aux acteurs du festival de Cannes ou à un concert de Mikael Jackson!

L'IMAM JEAN-PAUL II

A son arrivée à l'aéroport de Beyrouth, une foule l'attendait, arrosant son cortège de pétales de roses et de riz. Elias HRAOUI, à la tête du régime imposé par la Syrie, maronite d'origine (il a changé de confession pour pouvoir divorcer et se remarier, le régime confessionnel catholique au Liban n'admettant pas le divorce), l'accueillit avec les membres de son gouvernement. Des mesures de sécurité draconiennes ont été prises par l'armée et les forces internes de sécurité, placées sous tutelle syrienne. Le Hezbollah, milice chiite d'obédience iranienne, la seule à qui la détention d'armes est autorisée par la Syrie et qui contrôle la zone de l'aéroport, s'est associé à cette organisation. Il a permis l'érection d'un grand portrait du Saint Père en face de celui de l'Ayatollah KHOMEINI. De sa "papamobile", accompagné du Patriarche maronite, Monseigneur SFEIR, le pape saluait et bénissait la foule. Des femmes musulmanes voilées et des élèves chiites brandissaient les drapeaux du Vatican en couleur jaune et blanche avec celui du Liban. Le Pape se dirigea ensuite au Palais de Baabda, occupé par Monsieur HRAOUI, rencontrer les dirigeants spirituels des communautés musulmanes. Pour éviter un nouveau bain de foule qui aurait risqué de se transformer en une

manifestation spontanée revendicative entre le Palais de Baabda et le siège patriarchal situé à proximité du siège de la Nonce Apostolique en pleine zone chrétienne, un hélicoptère le transféra vers cet endroit, à BKEREKE où, l'après midi, le Saint Père a rencontré les jeunes venus des quatre coins du Liban lui exprimer leur joie mais aussi leurs soucis et leurs revendications. Chrétiens et musulmans se sont associés à cette rencontre pour exprimer un seul langage, non seulement celui de la foi mais aussi celui du cœur. Après s'être réuni avec les dirigeants spirituels des différentes communautés chrétiennes aussi bien catholiques que d'autres confessions non-catholiques, Jean-Paul II a célébré une messe devant plus de 400.000 personnes (la population du Liban s'élève à 2 500 000) au centre ville de Beyrouth détruit par la guerre puis racheté par le milliardaire saoudien d'origine libanaise, Monsieur Rafiq el HARIRI, désigné Premier Ministre au Liban par le régime actuel.

VISITE PASTORALE OU POLITIQUE?

Dans les préparatifs de cet événement historique, il a été question que la visite ait uniquement un aspect pastoral ce qui aurait pu être une réussite totale aussi bien pour les chrétiens que pour l'ensemble des libanais qui auraient réservé le même accueil à Sa Sainteté. Seulement, la Syrie et ses agents au Liban ont voulu récupérer la venue du Pape pour mieux asseoir leur régime en lui procurant une légitimité internationale. Pour cela, Messieurs HRAOUI et HARIRI ont insisté sur le Vatican pour changer le programme du Pape et donner à sa visite un sens et une ampleur politiques. Monsieur HARIRI a été dépêché à Rome pour négocier l'itinéraire et imposer au discours du Saint Père des restrictions concernant la "souveraineté" et "l'indépendance" du Liban, termes retirés du langage dans ce pays sous occupations. Le Vatican aurait cédé à ces indications en conservant l'aspect pastoral à côté de l'aspect politique, croyant que ces questions de pure forme n'auront aucune incidence sur le sens de cet événement. Cependant, dans une région où les symboles et le formalisme ont leur grande importance, la réception officielle du Pape par les Hommes du régime actuel, notamment par Messieurs HRAOUI, BERRI (Président de la Chambre, de confession musulmane chiite) et HARIRI, mandatés par la Syrie, constitue aux yeux de l'occupant une victoire : qui peut désormais accuser la Syrie et ses agents d'avoir réservé au Pape un mauvais accueil et d'avoir porté atteinte à sa sécurité, de brimer les Libanais et les chrétiens en particulier dans ce pays? Aux yeux de la Syrie et de ses agents la réussite de cette visite sous son double aspect pastoral et politique constitue une légitimation de la situation de fait actuelle mais surtout de l'occupation syrienne, d'autant que le Saint Père n'a point

mentionné nommément l'occupation syrienne dénoncée tout de même, avec l'occupation israélienne, dans les dernières résolutions du Synode pour le Liban.

Les Libanais ont regretté que le Saint Père n'ait pas été clair à ce sujet alors qu'il a accepté de donner un sens politique à sa visite et malgré qu'il ait répondu aux jeunes lors de sa réunion avec eux à BKEREKE, où ils ont dénoncé l'occupation et le marrasme dans lequel ils se trouvent à cause des exactions de l'occupant et de ses agents notamment les arrestations arbitraires et les atteintes aux libertés, *"je vous ai compris"*! Il est inutile d'expliquer dans ce journal ce que cette phrase peut signifier ou ce qu'elle évoque. Le Général De Gaulle n'avait-il pas prononcé la même expression à Alger?

MASQUER LA REALITE

Il est déplorable de voir l'attitude de certains média à l'égard de cet événement, qui non seulement n'ont pas tout révélé mais se sont complètement trompés en l'interprétant. Le mal dont souffre le Liban et son peuple n'est pas dû à un problème interne de coexistence intercommunautaire. Certes, ce facteur a été de prime abord exploité par les ennemis du Liban pour créer des divisions internes basées sur les différences confessionnelles. Mais très vite cet aspect du conflit s'est résorbé car il ne correspond point à la réalité de la sociologie libanaise.. La nation libanaise est multiconfessionnelle difficilement dislocable en entités monoconfessionnelles, autarciques, endogamiques et donc raciales. Le véritable mal qui ronge le Liban est dû à l'occupation de son territoire partiellement par Israël mais surtout et en grande partie par la Syrie qui lui a imposé par la force un régime placé sous sa tutelle. Le rassemblement de tout le peuple libanais lors de la visite de Jean-Paul II est donc l'expression de cette volonté commune libanaise qui a vu dans cet événement un espoir de liberté. Malgré la fatigue physique du Pape, ses facultés visuelles et auditives n'étant pas altérées, il a vu et entendu ce qu'on a essayé d'occulter : les revendications de ce peuple en faveur de la libération totale de son pays de toutes les troupes étrangères à travers des acclamations et des cris, mais aussi des banderoles et des photos des dirigeants de la résistance banis à l'étranger.

Il faut donc espérer que cette visite apporte ses fruits à ce niveau, mais surtout qu'elle ne serve pas les intérêts des ennemis du Liban en procurant une reconnaissance et une assise à l'occupant et à ses agents. On a beau comparé l'attitude du Pape à l'égard de ce régime à celle qu'il a eu à l'égard de la Pologne quand il a visité JARUZENSKI. Peut-être nous permettrons nous de dissiper cette vision des choses : le régime

communiste de JARUZENSKI n'avait point besoin d'une légitimation internationale car il était déjà le fruit d'un consensus international reconnu et légitimé par la conférence de Yalta qui avait opéré le partage du monde en deux blocs. Or, le régime au Liban est le fruit d'une occupation contraire aux normes du droit international et à la Charte des Nations Unies.

Enfin, reconnaissons des aspects positifs de cette visite qui a réaffirmé l'importance de la présence chrétienne dans ce pays sans laquelle le Liban disparaîtra. Elle a surtout permis aux Libanais, mains ligotés et tête basse, de vivre trente deux heures de liberté et de rêver d'un avenir meilleur.

Que la bénédiction de la Terre du Liban par Sa Sainteté puisse chasser les démons qui la souillent!

Elie HATEM

REBATIR LE LIBAN EN APPRENANT DU PASSE

par Elie HATEM¹

La politique actuelle au Proche Orient est ambiguë, sans aucun sens des réalités sociologiques, démographiques et historiques. C'est la politique du plus fort qui s'impose au plus faible entraînant des répercussions dramatiques sur les populations qui n'ont plus droit à l'autodétermination.

Depuis la Guerre du Golfe, la chute de l'Union Soviétique et du Bloc de l'Est et le bouleversement de l'échiquier bipolaire dans le monde, les Etats Unis exercent une hégémonie sur cette région aussi bien politique qu'économique, de même que culturelle. Dans ce cadre se présente le Processus dit de "Paix" qui a été applaudi avec enthousiasme par certains lors de l'inauguration de la Conférence de Paix à Madrid qui prétendait apporter l'espoir dans cette région. On croyait à l'ouverture de tous les dossiers, la discussion de tous les problèmes et la préparation des esprits pour atteindre une véritable paix qui irait vers la satisfaction de tous les antagonismes. Et donc, à une concertation entre les peuples réels du Moyen-Orient. Mais les Etats Unis ont cherché de prime abord la satisfaction de leurs propres intérêts à travers les entités légales qui sont sous leur allégeance, en faisant usage de la diplomatie et en ayant recours aux enjeux politiques et stratégiques.

Dans cet état d'esprit, la Syrie a réussi son jeu en se posant comme le nouvel allié virtuel des Etats Unis. Elle a su marchander sa mainmise sur le Liban en contrepartie de son non engagement dans la Guerre du Golfe, bien qu'elle ne l'aurait jamais fait : Hafez el ASSAD n'aurait jamais pris position pour Saddam HUSSEIN, son rival baassite traditionnel.

¹ Professeur à la Boston University
Juriste International

L'OCCUPATION DU LIBAN

Alors que l'occupation du Koweït par l'Irak a sur le champ scandalisé le monde, l'occupation du Liban par la Syrie le laisse indifférent! En s'appropriant le Liban, Hafez el ASSAD agit aussi scandaleusement que Saddam HUSSEIN en envahissant le Koweït. Le pouvoir actuel syrien dont le rêve a toujours été l'annexion de ce pays fait usage de la ruse et de l'hypocrisie pour arriver à son but. Pour ne pas heurter l'opinion publique internationale en annexant officiellement le Liban comme Saddam HUSSEIN le Koweït, il colonise indirectement notre pays.

Depuis Octobre 1990, La Syrie d'Hafez el ASSAD occupe la quasi totalité du Liban et prend en otage le peuple libanais en imposant dans ce pays un pouvoir inféodé à Damas. Le gouvernement actuel libanais, illégitime et à la légalité sérieusement contestée, n'exprime pas la volonté libre du peuple. Les dirigeants actuels libanais ne sont que des "marionnettes" dans les mains du tyran de Damas et les accords de Taëf qui consacrent la présence de 40 000 soldats syriens au Liban ne sont qu'un diktat. Le pays est ainsi dépourvu de pouvoir réel. Ses institutions sont prisonnières de cet appareil gouvernemental d'"*apparatchiks*" et de "*collabos*" qui agissent au nom et pour le compte de l'occupant. C'est Damas qui décide au nom des Libanais et tient sous sa coupe le pseudo-gouvernement de Rafiq el HARIRI et d'Elias HRAOUI, l'un musulman sunnite, Président du Conseil, l'autre chrétien maronite, Président de la République. Tous deux issus des fameux accords de Taëf qui, loin d'arrêter la guerre, ont livré le Liban à la Syrie.

Le seul pouvoir qui a aujourd'hui une emprise sur la population est celui de Damas qui bénéficie malheureusement toujours du "feu vert" international. La colonisation syrienne du Liban serait-elle en quelque sorte légitimée par les Grandes Puissances? Correspond-elle aux

Principes et Lois qui régissent les Relations Internationales?

L'ETAT ACTUEL DU PAYS

Devant ce fait accompli, démunis de tout moyen de résistance, dépourvus de tout soutien de l'étranger, les Libanais auraient lâché leurs armes, du moins militaires... La détérioration de l'économie du pays avec une inflation galopante, un taux de chômage trop élevé et une baisse du pouvoir d'achat, la baisse du niveau culturel, la perte de confiance totale dans les institutions et dans l'Etat qui n'est qu'un fantôme (contrairement aux assertions d'une presse occidentale achetée par des pétrodollars) augmentent le fléau de l'émigration. Des milliers de jeunes continuent à penser leur avenir à l'étranger, à l'abri de la misère et de l'humiliation. Peu sont ceux qui gardent l'espoir de retrouver le Liban tel qu'il était autrefois. La préoccupation primordiale de ceux qui y restent est la survie matérielle dans un pays dont le sort échappe aux autochtones.

Où va le Liban? Est-ce vers l'union totale avec la Syrie? L'application étape par étape de l'accord de "coopération et de fraternité syro-libanais" témoigne de cette menace! Il s'agit d'un traité qui vise à "légaliser" la mainmise syrienne sur le Liban. Son paragraphe 5 prévoit *"la création d'une commission des affaires de Défense et de Sécurité composée de ministres de la Défense et de l'Intérieur des deux Etats"*. Peut-on encore, dans ces conditions, parler d'une souveraineté libanaise? Par ailleurs, les élections législatives manipulées par Damas, en 1992, furent une mascarade au profit des milices chiïtes Amal prosyriennes et des hommes du Hezbollah téléguidés par Téhéran. Le Parlement libanais est désormais aux ordres d'ASSAD.

Pourtant, cet homme est un tyran dont les mains sont pleines de sang. C'est lui qui avait fait assassiner l'ambassadeur français Louis DELAMARE. Il

avait fait abattre mille Frères Musulmans. Il avait fait massacrer les habitants de HAMA : 20 000 à 25 000 morts. Il avait fait tuer Dory CHAMOUN. Il pratique toujours des tortures dignes du Moyen-Age. Des prisonniers libanais ont les yeux arrachés, la langue coupée... dans les prisons syriennes. Les rapports d'Amnesty Internationale en témoignent. ASSAD exploite les profits du trafic de l'héroïne et du Hachish cultivé dans la plaine de la BEKAA, qui lui rapporte 4 milliards de Dollars par an. Par ses exactions, ASSAD a rasé près de 100 villages au Liban, détruit 200 églises, brûlé 10 000 habitations, assassiné une cinquantaine de prêtres et de religieuses, tué 25 000 enfants. Au total, 150 000 morts et un demi million d'estropiés. 150 000 morts pour un pays de 3,5 millions d'habitants, ce qui fait un mort pour 24 habitants!

Aujourd'hui, la Syrie occupe 92% du territoire libanais, maintient ses soldats sur son territoire, lui impose un gouvernement pro-Syrien et opprime la volonté libre de la population. Le pouvoir d'Hafez el ASSAD exerce son hégémonie sur notre pays en faisant usage de la terreur et les exécutions arbitraires à la façon stalinienne comme arme de dissuasion.

Ainsi, faudrait-il réagir en respectant la volonté réelle du peuple libanais, en condamnant l'occupation du Liban et en demandant le retrait de toutes les troupes militaires étrangères de son territoire en vertu des principes du Droit International, en particulier en l'application des résolutions 425 et 509 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Tel est le premier pas vers une normalisation de la situation qui permettra , dans un second temps, l'approche vers une entente nationale garantissant le droit aux différentes communautés de coexister dans une nouvelle structure adaptable à la réalité du pays.

L'ENTENTE INTERLIBANAISE

Malgré toutes les vicissitudes par lesquelles il est passé, le peuple libanais reste plus proche du dialogue qu'il l'est ou qu'il l'était des armes... Même le Hezbollah d'obédience iranienne, fanatisé car manipulé par l'étranger, est un "cas guérissable". En réalité, il s'agit d'un mouvement qui a exploité l'état de pauvreté dans lequel se trouve la population libanaise chiite, démunie et délaissée, qui a vécu les horreurs de la guerre et de l'invasion. C'est une masse peu éduquée mais surtout dans le besoin d'assurer sa survie. C'est cette pauvreté et ce besoin qui furent exploités par l'Iran et ses réseaux : des sommes modiques pour quelqu'un qui vit à l'étranger mais largement suffisantes pour nourrir toute une famille pauvre là-bas, leur ont été versées... Une chaîne de télévision, des moyens de propagande et une infrastructure moderne informatisée permettant à certains jeunes d'obtenir un emploi, sont mis en place sans pour autant convaincre mes compatriotes chiites de l'environnement frelaté dans lequel ils se trouvent . Le jour viendra où l'Iran des Ayatollahs et ses agents arrêteront leurs subventions. Ce jour-là, tchadors déchirés et turbans déroulés se feront remarquer dans les coins de rues à population chiite... Les mâles se raseront les barbes qui n'étaient qu'une perruque de "mode" socio-politique...

CONSTRUIRE L'AVENIR

Ce jour-là, il faudra repenser le Liban dans sa structure et ses institutions pour rebâtir une nation solide et solidaire, basée sur une identité nationale commune, en faisant abstraction de toute considération religieuse ou communautaire.

Nous devons aujourd'hui être conscients de la réalité qui a été travestie sur place : il n'a jamais été question d'un conflit fondamentalement religieux. Les ennemis du Liban ont exploité sa composition multiconfessionnelle pour y semer la zizanie. Il faut avouer qu'en fait, de par ses structures confessionnelles dans un régime qui lui a été imposé, des erreurs ont été commises et ont facilité les exactions étrangères ennemies : des privilèges disproportionnés ont été accordés à certaines communautés au détriment des autres, notamment à la communauté maronite, responsable aujourd'hui de l'effritement du Liban.

A l'heure actuelle, il est impensable de revenir aux anciennes structures car la démographie a changé (une majorité chiite existe et les chrétiens sont devenus minoritaires) de même que la mentalité issue de dix-huit ans de guerre. Il est aussi impossible d'y imposer une république islamique ou un Etat chrétien.

Les chrétiens livrés à eux mêmes n'arriveront qu'à s'entretuer comme ils l'ont toujours fait : au XIXème siècle lors de la révolte de Tanios CHAHINE, en 1943 lors des émeutes entre partisans du Parti constitutionnel et partisans du Bloc National; entre 1958 et 1964 quand le deuxième bureau du Président Fouad CHEHAB faisait la chasse aux "concurrents" maronites; en 1978 (le 13 juin) lors du massacre de Tony FRANJIEH, de son épouse, de sa fille ainsi que de trente jeunes maronites à EHDEN par les miliciens chrétiens de Béchir GEMAYEL, commandés par Samir GEAGEA; en 1980 (le 7 juillet) quand Béchir GEMAYEL faisait assassiner, à SAFRA, deux cent cinquante jeunes maronites partisans de Camille CHAMOUN, ce massacre odieux interchrétien allait coûter la vie à Dany CHAMOUN (voir *Au nom du père* de Tracy CHAMOUN, éd. J.-C. Lattes, 1991, p. 71 à 95); en 1986 (le 27 septembre) lors des combats entre les hommes d'Elie HOBEIKA (aujourd'hui ministre pro-Syrien qui avait, le 16, 17 et 18 septembre 1982 fait assassiner dans les camps de SABRA et CHATILLA plus de 2 000 Palestiniens composés

de femmes, de vieillards et d'enfants, après le départ des combattants palestiniens embarqués par la flotte française, début septembre 1982) et ceux de Samir GEAGEA qui, en 1989, faisait la chasse aux hommes du Président sortant, Amine GEMAYEL, éloigné dès lors par les milices chrétiennes de son pays; en 1990 (le 21 octobre) quand des chrétiens, sur ordre de Damas, ont massacré Dany CHAMOUN, son épouse et ses deux fils, massacre tant attribué à Elie HOBEIKA (voir le *Figaro* du 29 novembre 1990) qu'à Samir GEAGEA arrêté aujourd'hui pour avoir commis un attentat dans une église chrétienne; enfin, entre 1989 et 1990 lors de la guerre entre les Forces Libanaises de Samir GEAGEA et l'armée nationale commandée par le Général Michel AOUN, guerre qui occasionna 1 846 tués et 7 738 blessés (voir à cet égard la revue *Les Cahiers de l'Orient*, 1991).

De même, une république islamique ne pourra jamais voir le jour de par les clivages intermusulmans (sunnites, wahhabites, ismaélites, alaouites, chiites...) qui ont occasionné une liste beaucoup plus longue d'hostilités et provoqué des dégâts, des tués et blessés beaucoup plus importants que dans la liste précédente, et de par la composition interconfessionnelle du pays : chrétiens, druzes, musulmans et juifs.

La seule solution reste celle qui émane de la volonté réelle du peuple libanais, celle de la coexistence dans un système **national** où le mérite des uns fait la loi aux autres, dans une structure politique et institutionnelle qui garantit la participation au pouvoir à tout libanais quelle que soit son appartenance religieuse.

Jacques Chirac

Paris, le 15 avril 1988

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli le texte des réponses que je souhaite apporter au questionnaire que vous aviez bien voulu m'adresser.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et à l'attente de vos lecteurs.

Croyez, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

J. Chirac

Monsieur Elie HATEM
Président du Mouvement pour le Salut du Liban
7-11, avenue Jean Jaurès

92290 CHATENAY MALABRY

Questionnaire du Mouvement pour le Salut du Liban

Q : Comment résumez-vous les relations franco-libanaises à travers l'histoire ? Comment sont-elles aujourd'hui ?

R : Les liens qui unissent la France et le Liban sont des liens profonds, car ce sont ceux du coeur et de la culture. Ils ont été forgés par sept siècles d'histoire. Aujourd'hui les Français se tiennent aux côtés des Libanais, de toutes les communautés, et sont très désireux, comme je le suis moi-même, de les aider à surmonter les épreuves dramatiques auxquelles ils sont confrontés depuis tant d'années.

Q : Comment qualifiez-vous le rôle de la France dans la crise libanaise ?

R : La France se comptera toujours parmi ceux qui croient en l'avenir du Liban. Malgré toutes les difficultés, nous tenons notre place dans ce pays ami, qu'il s'agisse de notre contribution à la FINUL, de la présence de nos diplomates, de notre action culturelle, que mon gouvernement a récemment renforcée, qu'il s'agisse aussi de notre aide économique ou de notre assistance humanitaire.

Q : Quel rôle pourrait jouer la France au Liban, au cas où vous êtes élu Président de la République ?

R : J'entends maintenir notre présence au Liban, notamment dans les domaines que je viens d'énumérer, aussi longtemps que nous pourrons faire oeuvre utile. Sur le plan politique, une échéance importante s'approche aussi au Liban avec l'élection présidentielle. Celle-ci est bien entendu l'affaire des Libanais eux-mêmes. J'espère, pour ma part, que le Liban pourra prendre à cette occasion un nouveau départ dans l'entente, la concorde entre les Communautés et le respect de sa souveraineté et de son indépendance. Dans une telle perspective, la France devra naturellement être disponible pour apporter sa contribution.

.../...

Q : Deux otages français ont été libérés grâce à vos efforts. Envisagez-vous une éventuelle libération des autres otages après votre élection ?

R : Dans cette douloureuse affaire, je m'en tiens à la politique qui a été celle de mon gouvernement depuis mars 1986, et qui a permis la libération de sept de nos dix compatriotes retenus en otages au Liban. Il faut poursuivre les efforts dans cette voie qui est la seule compatible avec la dignité et l'honneur de notre pays.

Q : Quel message adressez-vous aux Libanais de Paris et aux amis du Liban ?

R : je leur adresse un message d'amitié et de solidarité de la France et des Français, un message d'espoir dans l'avenir du Liban, un message de confiance dans la solidité des liens entre nos deux pays.

THE EXILED PALESTINIANS AND LEBANON

We commend ourselves for the courageous position of the pseudo Lebanese government of Rafic el Hariri (1) concerning the four hundred Palestinians, who have been exiled from Israel. Lebanon has refused to admit Muslim Fundamentalists into its territory.

This is the first time that the Lebanese government has stood firm and has displayed its national pride and patriotism. It is clear that Lebanon no longer has the means to deal with the situation after undergoing PLO attacks against its State and citizens. Can one forget 1973 and 1975 when the PLO caused the explosion of hostilities in the country? At that time the Lebanese government was open to the Palestinian refugees and was helping them return to their country. Lebanon permitted them to structure and arm themselves. The Palestinians then organized themselves as a state within a state, and tried to overturn their hosts in order to seize the country. They have thus, stirred up ill feelings and confusion in the communities, and have created discord and anarchy. This is a tragedy that has occurred in a hospitable multi-denominational country. Since then, Lebanon has become a favorable refuge for all the terrorist groups of the region.

We understand the point of view of Hariri very well: Lebanon should no longer have to serve as the "reject" of surrounding countries. Past policies have consistently admitted terrorists and Muslims fundamentalists... At the same time however, Hariri would like to guard the Lebanese reputation of being an open country that allows liberty and tolerance.

If Hariri has decided that he would like to be the ruler of the masses, would he not have more authority if the Lebanese were independent? Bravo for his refusal to accept the 400 Palestinians. But we must ask: how can one justify his decision when 650,000 Palestinians settled in Lebanon will be granted citizenship through a project that was specially designed by the same government?

(1) We cannot categorize this government as a Lebanese one because it has been imposed by Syria (from which it maintains its authority.)

Also, this government is heavily contested against from the legal point of view.

Hariri has used all media coverage concerning the exiled Palestinians with his petrodollars, but why hasn't he used it to denounce the military occupation of his country? There are 40,000 Syrian soldiers who undermine the liberties and the principles of tolerance in Lebanon.

The "government" of Hariri has certainly forgotten that it was Syria who authorized the Hezbollah to maintain its military structure and authority in the country. Today, this politico-religious organisation serves to temper and take responsibility for the terrorists actions, like the recent bombings of the World Trade Center in New York. It is well known that this organization is entrenched in the Lebanese structure, and that it receives directives from Iran, with blessings of Syria. The Hezbollah (like the Hamas) is a reflection the blind fanaticism, the undoing of Islam. I would advise <<our>> Prime Minister to adopt the school of thought of adhering to the political reasoning of all or nothing. He should concentrate on a firm Lebanese social stance, rather than being influenced by the ways of other , namely the:Palestinian Muslim fundamentalist, and the Iranian Muslim fundamentalists, and the Syrian occupational army.

Since he has not yet been able to prove that his government exists independently, or that it is not a "puppet government," we advise him, in order to save his honor, to resign from his functions through Damascus. Isn't it a disgrace for a multi-millionaire to be guided by a Syrian peasant? Let us hope that he will make an advantageous, honorable, and noble choice.

Elie HATEM

The President of the Executive Committee
of the Salvation Movement of Lebanon

INTERVIEW WITH H.F. GLAFKOS CLERIDES,
PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CYPRUS

By Elie Hatem

E.H.: President Clerides, how can you sum up the negotiations with the Turkish Community in order to solve the Cyprus conflict, and is there going to be a solution soon?

G.C.: Well, the basis on which we are seeking a solution is that Cyprus would be an independent, sovereign, bicommunal, federal Republic. It had been agreed in 1977 with the late Archbishop Makarios, President of the Republic, and the Turkish Cypriot leader, Mr. Rauf Denktash. All negotiations since that period have been based on these principles of a bicommunal, federal State as a solution.

Today the solution depends on whether Turkey has come to the conclusion that the time has come to solve the Cyprus problem. The fact is whether Turkey has decided to be cooperative in the sense that it realizes that the solution of the Cyprus problem would entail the withdrawal of the Turkish forces of occupation from Cypriot territory, to cease its occupation in accordance with the fundamental human rights which involve free movement, free settlement and the respect of property.

The solution must be viable which means that it should resolve in its procedures constitutional conflicts. Then nothing will be difficult to achieve.

E.H.: So, in the constitutional point of view, we can imagine a confederation as a solution ...

G.C.: We insist that the solution must be based, as agreed in 1977 and 1979, on federation and not confederation. Confederation is open to those who wish the partition of Cyprus, to achieve it through this form. We all know that a confederation can be dissolved by any of the parties in the confederation deciding to leave. Therefore this would be exploited by those who wish the partition of Cyprus.

.../...

-- 2 --

E.H.: Cyprus has always been considered as a part of the Middle East and of the Non-Aligned Movement, as a founder of that Movement. Today, while alliances are changing in the world from the political and economic point of view, to which bloc does your state belong?

G.C.: We began our life as an independent state, choosing to belong to the Non-Aligned Movement. There were certain reasons that determined that choice. As you know, at that time, there was a confrontation between the two super powers and the two organisations: NATO and the Warsaw Pact. Our geographical position was such that both organisations paid special attention to Cyprus. We took into consideration the following fact: there were a number of problems in the immediate vicinity affecting neighbouring countries with which we wished to have excellent relations. If we chose one of the two organisations, let us say NATO, we would have put in peril our relations with our neighbours. Beyond that, we also believe that Turkey, being a very important member of the NATO alliance, would have a much greater influence in the decisions to be taken within NATO, and then what influence would we exercise? We could not choose the Warsaw Pact front because then we would be in opposite camps with Greece and Turkey who are NATO allies. We would also have imperilled our relations with the British who still have bases here, and would have taken ourselves further away from the type of democracies, pluralistic democracies and free market economies which were essentials, we considered, of Cyprus. For all these reasons we felt that becoming members of the Non-Aligned Movement was the best position to take. We were also taking care of two things: joining the Europeans in the Council of Europe and, at the same time, being equidistant from the two super organisations (NATO and the Warsaw Pact) even inside the Non-Aligned Movement where we would not identify ourselves with any of the pro-NATO or pro-Warsaw Pact groups. We believe that inside the Non-Aligned Movement some members were, individually, qualified to be near one of the super power groups.

.../...

- 3 -

Today, the Non-Aligned Movement must find a new role for itself. We realize that the reasons for the creation of this Movement do not exist any more. Take for example the Yugoslavia of Tito which was converted to communism ~~and was obeying Moscow~~. Today, Moscow is no longer a communist country. Also, about India of Nehru or Egypt of Nasser which did not want to obey Moscow directly ... So, the reason for the creation of the Non-Aligned was the existence of the conflict between East and West. Today, while this conflict is no longer there, this Movement should not only care about political affairs, but give most of its members the opportunity of developing their conditions.

E.H.: There is an idea of building up a sort of Middle Eastern Market, perhaps copied on the European Market or on the United States - Mexican - Canadian market. Will Cyprus be able and will it agree to enter such a Market, or do you only wish to enter just Europe?

G.C.: The emphasis on economy, on a standard of living, on matters of human rights also can be used in joint efforts between countries. Whether we are willing or not, this idea must be carefully examined... Willing we may be but will we be able to? Most of the countries that used to belong to the Non-Aligned Movement have the same economy as we have. Their industries are similar to ours, perhaps much bigger, but with much less cost. Also, our costs of production are higher than our neighbours', the same goes for our wages ... One of the reasons that we opened our economy to Europe is that, as a small economy, we try to produce quality instead of quantity. These are the reasons why we oriented our economy to Europe. Also, our admission to the European Union is not merely for financial or economic reasons. It is also for the following reasons: first, within the European Union we pacify the fears and anxieties of both communities in Cyprus. The Greek Cypriots fear that Turkey, using the Turkish community as a pretext, will one day occupy the whole of Cyprus, which is not possible if we belong to the United Europe. Also, the Turkish Cypriots fear that the Greek Cypriots, one day, will overrun the island, reduce them to third class citizens and make Cyprus a Greek State.

- 4 -

Belonging to the European Union, we won't be allowed to do it even if we want to do it. Secondly, joining the European Union has beneficial effects on our economy and standard of living.

E.H.: How do you define the Cyprus economy under your mandate? Is it mainly based on tourism?

G.C.: Our economy has been developing the last years a little one sided in the sense that we have put most of our eggs in one basket on tourism. Tourism is a good thing, it can produce a lot of money. But now the question is how long tourism prevail. Other markets might be more reasonable, cheaper if you like tec. Therefore we will have now come to the conclusion that we have had sufficient tourism development. Any further development may become Counter-Productive because we will become very crowded. We shall transform it now to become productive and diversify our economy both in industry, commerce and agriculture. Of course, our industry is being diversified more and more now.

E.H.: President Clerides, what is your position on the dramatic conflict in Bosnia between the Serbians and the muslims?

G.C.: We consider what is happening in ex-Yugoslavia with great sympathy for the people who are suffering and we think that this is a bad example of a new, let's say appearance, in the horizon. This new situation is not only in ex-Yugoslavia. It is the rise of ethnic chauvinism, even religious sympathies and interference from outside, exploiting these two elements. And, of course, in countries which for long have been under a dictatorial regime (because for me any regime based on one party is not a democracy, it is a dictatorship) they have been not used to handling freedom. And, we also feel that Europe has not given a good account of what it can do to prevent such things from happening.

E.H.: Someone accused you of not giving enough religious freedom in Cyprus for the Muslims...

- 5 -

G.C.: Despite our problem, religion in Cyprus is free. It has never been a problem for anyone to exercise his religion and it is not a problem now. We certainly do not prevent the Turks, wherever they are, to exercise their religious freedom in the island. The issues between the Turkish Cypriot community and the Greek Cypriot community were never on religious grounds. They were on ethnic grounds and on political grounds, never on religious grounds.

E.H.: Now, how do you comment on the situation in the Middle East today, particularly the negotiations between the Palestinians and the Israelis?

G.C.: We were from the beginning supporting and still support that the Palestinians must have a home. We believe that enough blood has been shed and that by shedding blood it won't solve the Palestinian problem. Now, it is time to solve the problem through negotiations on both sides. We have no doubt that on both sides there are some who want to prevent a solution by making some troubles. But I think that the time is ripe for a solution of a problem which, it has been proved, cannot be solved by the use of arms.

E.H.: How do you define the Cyprus-Kuwait relationship as well as Cyprus' relationship with the other Gulf countries?

G.C.: You know well that our sympathy during the occupation of Kuwait was with the latter. There was no reason for Iraq to invade this country. History is not enough to be used as an aim by Iraq. We were opposed against that act and we still have since then an excellent relationship with Kuwait as well as with the other Gulf countries.

E.H.: Is there any comparison to make between the Cyprus problem and the other Middle Eastern conflicts including the war against Kuwait?

- 6 -

G.C.: The Cyprus problem in the present phase is a problem of invasion and of occupation of the Republic by the Turkish forces. It is a fact that there was an intercommunal problem which preceded the Turkish invasion. But that intercommunal problem was made more complicated by the Turkish invasion. We can, however, find some characteristics in the Arab-Israeli conflict which can be similar in a sense: the occupation of territories which did not belong to Israel, such as the Golan Heights. Also, there is a similarity with the occupation of Lebanon. But also, there are some differences: the presence of Jews in Israel was the result of the Second World War when the Jews were persecuted by the Nazis. They then started to establish many more colonies in Palestine which has created the conflict. While these things did not happen in Cyprus, they are happening unfortunately today by the installation of a large number of ~~immigrants~~ ^{settlers} in the northern part, the occupied area of our island.

from mainland Turkey